

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE

Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs	81
La politique allemande en Perse, par F. TAILLAR	81
Que sera la Constitution de l'Inde ? par Paul MARTIN	87
La Réforme du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers de l'Indochine, par André DURETESTE	89
Variétés. — Un concours de tir et une course à pied dans la Passe de Khaïber, par Paul MARTIN	91
Indochine. — Les fermes de colonisation. — L'enseignement primaire et élémentaire. — La pénétration médicale. — L'assistance sociale en Cochinchine. — La protection et l'amélioration du cheptel en Annam. — Les petites industries au Tonkin. — Le poivre au Cambodge	92
Levant. — Manceuvres militaires asiatico-égyptiennes. — Le commerce maritime allemand dans le Levant. — Une visite de bonne amitié. — Accords frontaliers syro-tures. — Chez les réfugiés du Hatay. — La bonne harmonie judéo-arabe. — La potasse de la Mer Morte. — Une entrevue de l'émir Abdullah et du régent d'Irak. — Les grandes lignes de la politique étrangère de l'Irak. — Pour la défense nationale de la Turquie. — Situation économique. — Un accord commercial avec la Grèce. — Progression des ventes turques dans les pays alliés. — Entre les Puissances alliées et le Yémen.	96
Extrême-Orient. — Chine. La Conférence centrale de Nankin. — La cérémonie du 30 mars. — Les réactions de Tchoung-King. — La réaction du peuple chinois. — Attitude du Gouvernement japonais. — Attitude des Puissances étrangères. — Entre Tokio et Nankin. — En Chine du Nord. — La navigation sur la « rivière des Perles ».	100
Japon. — La mer du Japon « lac clos »	103
Bibliographie	103

Liste des Souscripteurs

De Caqueray à Paris	150
La Ctesse de Montfort à Beaulieu ; Boissonnas à Paris ; chacun 100 fr.	200
Clouet à Paris	80
Service Hydrographique de l'Armée à Paris ; Ministère des Colonies à Paris (8 abon.) ; Gouv. Gén. de l'A. O. F. à Dakar (3 abon.) ; Bib. Publique du Gouv. à Tananarive ; L'Administrateur de la Province à Mytho ; Maréchal Franchet d'Esperey à Paris ; Bib. Centrale à Phnom-Penh ; *Mess. de Journ. Hachette à Paris ; Bib. de Garnison à Saïgon ; Le Gouverneur de la Cochinchine à Saïgon ; D ^r des Bur. du Gouv. Gén. à Saïgon ; Centre de Docum. à Paris (3 abon.) ; *Librairie des Rythmes à Paris ; *Bib. Bao-Dai à Hué ; Saint-René-Taillandier à Paris ; Cdt Colonna de Giovellina à Paris ; Bib. de Philippeville ; Bib. Publique de Tunis ; Maison du Livre Franç. à Paris ; Direction des Aff. Polit. à Rabat ; Dufourcq à La Bastide-Clairence ; Cne Demule à Changhaï ; chacun 60 fr.	1.980
Cyrot à Marseille ; Schefer à Hadj Kaddour ; Thomann à Rabat ; Loustalan à Mondébat ; Cne du Basty à Hué ; R. P. Jalabert à Paris ; Massé à Sceaux ; Gén. Cte d'Ollone à Paris ; Berberian à Verneuil-sur-Avre ; Vte de Courcy à Paris ; Pinon à Paris ; chacun 50 fr.	550
*Cdt. Noël à Paris	45
Total fr.	3.005

Nota. — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des abonnés nouveaux.

La politique Allemande en Perse

« Nous n'en sommes encore qu'à notre première guerre punique. »
(D^r Conrad BORNAK : *Grenzboten*, n° 11, 15 mars 1916.)

Bien qu'elle eût déjà des intérêts dans le Golfe Persique, l'Allemagne s'occupait fort peu de la Perse avant 1903. Une maison de Brême

Nous serions reconnaissants à nos amis de nous communiquer les noms et adresses des personnes qu'ils croiraient susceptibles de s'intéresser au Comité de l'Asie Française.



avait bien ouvert, dès 1895, des comptoirs à Bassora et à Bouchir, mais ils avaient périéclité jusqu'au jour où Robert Wonckhauss se mit à exploiter les écailles d'huîtres perlières. Cette réussite incita les firmes hambourgeoises à s'installer à Bender-Abbas, Bahrein, Bouchir, Bassora, comme aussi Berlin à transformer en un consulat le vice-consulat de Bouchir créé en 1897. Dès cette époque, les agents allemands, énergiques et ambitieux, essayèrent de profiter des faiblesses de Mozaffer ed Dine pour créer une base économique dans le Golfe Persique. Ils échouèrent à Koweit, aux îles Halul et Abou Massa, mais réussirent finalement à s'installer sur le Karoun, dans la région pétrolifère de l'Arabistan. Dès 1900 leurs vapeurs avaient réussi à accaparer, jusqu'à Mohammerah, la presque totalité des frets qui, avant leur venue, étaient le monopole de la Compagnie Lynch Brothers. Si, à Londres, l'horizon s'arrêtait aux péripéties de la rivalité anglo-russe, de Bombay, l'Inde voyait plus clair dans le jeu allemand et lord Curzon signalait, dès 1893, le danger des efforts de pénétration de l'Allemagne sur le plateau iranien. Mais les Anglais ne comprirent vraiment les buts de la politique allemande que lorsqu'ils furent certains que l'idée maîtresse de Berlin était de constituer, à l'aide des chemins de fer turcs, l'épine dorsale d'un gigantesque empire germanique qui irait de Hambourg au Golfe Persique par Vienne, Belgrade, Sofia, Constantinople, Koniah, Adana, Alep, Mossoul et Bagdad. « De chaque côté de cet arc, des embranchements se souderaient qui iraient vers la Mer Noire, la Méditerranée, la Caspienne, l'Océan Indien (1). »

Le Firman pris en 1903 par le sultan, en accordant à la *Société du Chemin de fer d'Anatolie* la concession de la construction et de l'exploitation du prolongement de Koniah jusqu'à Bagdad et Bassora, l'ouverture de chantiers sur tout le nouveau tracé du Bagdad-Bahn, en Anatolie, en Syrie, en Mésopotamie, enlevèrent aux Anglais leurs dernières illusions. Ils surent alors imposer à la Turquie, débarrassée d'Abdul Hamid, l'interdiction pour la ligne allemande de dépasser Bassora. Le Golfe Persique était sauvé, mais Berlin ne renonçait à aucun de ses projets et, en 1908, le Gouvernement persan accordait à la *Deutsche Bank* l'autorisation d'ouvrir une succursale à Téhéran, avec agences à Bouchir et à Tauris.

* *

On pourrait se demander comment l'Allemagne sut acquérir, en moins de dix ans, une situation si avantageuse dans un pays où se heurtaient violemment deux impérialismes ? C'est précisément cet antagonisme qui la favorisa. On ne saurait mieux faire, pour justifier cette affirmation, que de rappeler ce qu'écrivait à cette époque un homme politique persan :

(1) Paul FESCH : *Constantinople aux derniers jours d'Abdul Hamid*. Paris, Rivière, p. 494.

Nous pensons avec la même horreur au joug allemand qu'à celui des Anglais ou des Russes. Nous savons très bien que toutes les puissances européennes se conduisent à peu près de la même façon envers les pays qu'elles ont conquis. Seulement, ce qui pousse l'élément éclairé de la Perse à encourager la politique allemande, c'est le désir de profiter du répit que l'introduction d'un nouveau facteur peut amener dans les affaires troublées de ce pays. En effet, il faut au moins trente années à l'Allemagne pour qu'elle devienne, vis-à-vis de la Perse, aussi arrogante que la Russie et l'Angleterre. Or il y a lieu d'espérer que les Persans sauront mettre à profit ce laps de temps pour se relever et se mettre en état de faire respecter leur indépendance (1)...

C'est grâce à ce préjugé favorable que l'Allemagne obtint de nombreuses concessions, en particulier celle d'exploiter toute la région minière de l'Azerbaïdjan. Ces avantages menaçant directement les intérêts russes, Londres et Saint-Pétersbourg, liés par les accords conclus le 18 août 1907, firent front contre ce troisième larron et réussirent à obtenir la limitation à deux ans de la durée des concessions accordées. Cet échec ne ralentit en rien, d'ailleurs, l'ardeur des prospecteurs allemands puisqu'en 1910 ils avaient réussi à drainer vers leur pays plus de 15 p. 100 du commerce de la Perse. Le résultat était incontestablement magnifique et la *Hamburg-Amerika Linie*, qui avait une agence centrale à Bouchir, desservait mensuellement les comptoirs de Mohammerah, Bender Abbas et Djask.

C'est vers cette époque que l'idée germanique semble découvrir sa voie orientale et musulmane. Elle va s'y engager avec une méthode et une activité qui font honneur à la science allemande. Comment lui attribuer d'ailleurs des préoccupations tendancieuses ?

Ne représente-t-elle pas avant tout une floraison remarquable d'aspirations scientifiques, économiques et civilisatrices qui se manifestent en des publications nombreuses dont les plus connues sont :

Der Islam, publié à Strasbourg avec le concours de Th. Menzel, E. Seidel, F. Schmidt, E. Kühnel, G. Jacob ;

Die Welt des Islam, qui groupe des noms considérables : Dr Martin Harmann, Dr G. Kampffmeyer, Dr A. Wiener, Dr Westermann, Dr Fordberger, etc., les mêmes qui poursuivent la création des centres scientifiques, bibliothèques ou missions à Tanger, Damas, Alep, Constantinople, Téhéran, etc.

Ce n'est pas seulement à Berlin ou à Hambourg, avec édition à Strasbourg, qu'on s'intéresse scientifiquement à l'Islam et à l'Orient, Munich aussi a sa société orientale : *Münchener Orientalische Gesellschaft*, dont le secrétaire général, Dr Hugo Grothe, avait devancé *Der Islam* avec ses *Beiträge zur Kenntniss des Orients*, suivis, à partir de 1910, par : *Orientalisches Archiv*, belle publication illustrée éditée à Leipzig (2).

En 1911, *das Deutschtum im Auslande* célèbre les succès universitaires de la propagande allemande à Alep, à Constantinople, en Egypte et durant la guerre. La revue *Der Neue Orient*

(1) AZERI : « En Perse ». *Revue du Monde musulman*, juin 1914, p. 310.

(2) « La politique de l'Allemagne en pays musulman ». *Revue du Monde musulman*, vol. LIV, p. 21.

devient un organe de liaison et de propagande qui, groupant « plus de 70 collaborateurs parmi lesquels 8 Hindous notoires (dont Bharat Das, le successeur désigné de Gandhi), 15 Africains, Turcs et Persans, des professeurs et des savants revenus de Tachkent, Pékin, Bombay, Téhéran ou Le Caire », ne cache plus les véritables intentions des pangermanistes : « Berlin vise l'Inde, et l'attaque de l'Empire britannique est confiée à ses adversaires les plus redoutables. »

Ce serait évidemment méconnaître les Allemands de supposer que ces activités, tant commerciales que scientifiques, progressaient en ordre dispersé. Sur le plateau iranien comme partout dans le monde où il y a des Allemands, toutes les énergies germaniques sont tendues vers un but unique : par un lent travail de pénétration politique, un espionnage savamment organisé et camouflé, il s'agit de prospector toutes les possibilités humaines et de préparer l'organisation de points d'appui pour assurer le triomphe de l'idée germanique de domination mondiale.

Jusqu'en juillet 1914, aucun fait particulier n'éveille l'attention des Russes et des Anglais. Mais, dès que la guerre est déclarée, ils se rendent immédiatement compte de l'importance du « travail de noyautage » accompli par les Allemands. Ceux qu'ils considéraient comme leurs amis s'éloignent ; partout des résistances s'organisent, et la révolte des tribus du Kurdistan, de l'Azerbaïdjan et de l'Arabistan rend impossible toute liaison à travers le plateau iranien.

Dans un appel aux adhérents à la Société germano-turque, la revue *Neue Orient* a défini les buts à atteindre et précisé les moyens à employer.

La grande guerre aura des répercussions d'une grande portée au point de vue de la *Weltpolitik* et de la *Weltwirtschaftspolitik*. Ce que Frédéric le Grand préméditait jadis à l'époque de ses plus graves embarras, une alliance prusso-turque, ce que nos arrière-grands-parents, au temps de Moltke, pressentaient et désiraient avec ardeur, est maintenant réalisé : de la Mer du Nord jusqu'à l'Océan Indien, en passant par Berlin, Vienne, Sofia, Constantinople et Bagdad, une puissante confédération d'Etats a été créée qui présente militairement une ligne de défense invincible et économiquement un vaste ensemble d'Etats fermés. Grâce à la variété de l'organisation économique de ces Etats confédérés, il existe en eux des possibilités de développement économique qui les rendront indépendants de l'influence anglaise dans l'avenir. Pour établir cette nouvelle ligne économique de l'Occident vers l'Orient, une des principales tâches de la nouvelle Allemagne est de demander à nos confédérés, et en particulier à la Turquie, des informations précises pour l'organisation du commerce germano-turc.

1^o *Section du commerce public.* — Diffusion des renseignements d'ordre économique sur la Turquie en Allemagne. Tenue de la bourse commerciale ; préparation pratique de la vie économique allemande pour sa tâche en Turquie ; exclusion de toute activité particulière qui pourrait léser les intérêts généraux ou gaspiller les efforts germano-turcs ; informations de toutes sortes sur les démarches pratiques que les marchands doivent faire en Turquie. Exposé des

desiderata commerciaux de la Turquie envers l'Allemagne ; réunion de documents sur les questions de politique économique en Turquie ;

2^o *Section économique privée.* — Réponses aux questionnaires des firmes allemandes. Instructions données pour certaines demandes, par exemple : les objets de trafic, agents commerciaux, les conditions du crédit et les tarifs douaniers en Orient. Entretien des correspondants en Turquie. Constitution d'archives de nouvelles économiques extraites des journaux turcs, arabes, anglais, français et russes.

Tous nos projets ont reçu le meilleur accueil de nos amis ottomans. C'est maintenant ou jamais que nous devons réaliser le mot de Goethe : « L'Orient et l'Occident ne peuvent plus se désunir. »

Cette application du mot de Goethe est, on l'avouera, assez étrange, mais nous sommes maintenant habitués à ces transpositions curieuses de la propagande allemande. Quoi qu'il en soit, c'est par ses agents, diplomates, savants ou espions, par les amitiés qu'elle a su gagner sur place que l'Allemagne va s'efforcer d'amener le Gouvernement persan à se ranger à ses côtés. Pour atteindre ce but, elle ne reculera devant rien.

La dissolution du second Medjliss (1909) et le bannissement des chefs du parti démocrate avaient permis à Berlin, en recueillant les exilés, d'entrer en liaison étroite avec Navab, Soleiman, Mirza, Tagui Zadeh, hommes politiques influents (1). Quand ce parti revint au pouvoir (de novembre 1914 à janvier 1916), il imposa aux cabinets qui se succédèrent, et particulièrement à ceux de Aïm ed Dowleh et de Samsam es Saltaneh, une ligne de conduite hostile aux alliés pendant qu'une partie du clergé persan, secondée par des émissaires spéciaux venus de Stamboul, prêchait ouvertement la guerre sainte en faveur des empires centraux.

Grâce à ces appuis, les agents-allemands, dont M. Georges Ducrocq a donné une liste qui ne comprend pas moins de 104 noms (2), purent intensifier leur propagande.

Ils appartiennent à toutes les classes sociales et groupent des savants — archéologues, ethnographes, médecins, géologues, géographes, — des diplomates, des militaires, des commerçants.

Voici quelques noms choisis parmi les personnalités les plus marquantes. Les voyages d'études qu'Oscar Mann et Neumann firent dans le Kurdistan, ceux du savant professeur de Munich Zugmayer dans la région de Kerman, ceux du Dr Wassmus dans l'Arabistan n'ont vraisemblablement pas été purement scientifiques puisque, dès septembre 1914, toutes les tribus de ces régions se soulevèrent pendant que, sous la haute direction du consul Wustrow à Chiraz, de Pugin à Ispahan, de Schunemann à Kermanchah,

(1) Tagui Zadeh se montra particulièrement actif. Dès le mois d'août 1914, il attira à lui les étudiants persans surpris par la guerre en France ou en Suisse, les instruisit et les envoya, solidement lestés de marks ou de livres sterling, soulever les tribus de l'Ouest iranien.

(2) G. Ducrocq : « Les Allemands en Perse » (*Revue du Monde musulman*, juin 1923) a publié une « liste noire de 104 interdits de séjour » et la Répartition des agents allemands (p. 107).

le brigandage prenait une subite extension et coupait toutes les routes menant vers la Caspienne et la Mésopotamie. Il convient de mettre en vedette le Dr Wassmus, car il fut l'âme de la résistance. Energique, courageux, parlant admirablement la langue et les dialectes de certaines tribus, il put, grâce aux amitiés qu'il avait su conquérir, embrigader les Lours, les plus sauvages et les plus guerriers des nomades, les Kachgaïs qui nomadisent des rives du Golfe Persique aux environs d'Ispahan, les Tanguistanis, les Beloutches et, seul, tenir en échec pendant quatre ans les Anglais sur les rives du Golfe Persique. Il est certain maintenant que, si l'*Intelligence Service* n'était pas arrivé à gagner à la cause britannique la puissante tribu des Baktyaris, qui domine toute la région d'Ispahan et dont les chefs étaient particulièrement écoutés du Chah, la Perse eût été entraînée dans le sillage de l'Allemagne et la route des Indes ouverte aux armées turco-allemandes.

En plus de ces agents sédentaires, Berlin envoya encore de nombreuses missions militaires. Celle du capitaine Niedermeyer ne comprenait pas moins de 200 propagandistes ; elle entra en Perse en avril 1915, y laissa Zugmayer avec une partie de ses effectifs et pénétra en Afghanistan en août 1915. Celle du Major Klein, ex-attaché militaire à Téhéran, eut pour mission de constituer une ligne d'étapes de Bagdad à Caboul. Celle du colonel Bopp, ex-instructeur de cavalerie en Anatolie, devait lever des recrues, mettre sur pied des troupes persanes et les tenir prêtes à la disposition de l'État-major allemand, pendant que le duc Adolf Friedrich de Mecklembourg s'acheminait, lentement, vers Bagdad avec un matériel considérable destiné à armer les tribus persanes.

Enfin, on ne saurait omettre de citer le Prince de Reuss, Henri XXXI, ministre d'Allemagne, qui, de janvier 1915 à mai 1916, eut la haute direction sur toutes les missions et sur tous les agents de propagande. C'est lui, et son adjoint l'attaché militaire comte Kanitz, qui centralisaient tous les renseignements, octroyaient abondamment les subsides indispensables et organisaient la distribution des tracts qui se révélèrent, par la suite, comme une arme de choix. La Perse (il convient de ne pas l'oublier) est un pays de culture traditionnelle, où les hommes cultivés, qu'ils soient civils ou religieux, conservent une influence active sur la foule. Berlin n'eut garde de négliger cet état de choses et, dès le début de la guerre, inonda les villes de ses *Kriegsberitchte* traduits en arabe, en hindou, en persan ou en hindoustani. Il fonda même un périodique bi-mensuel persan, le *Kaveh*, qui interprétait, à la manière germanique, les faits importants survenus tant sur le front de France que dans le reste du monde.

Avant de préciser les résultats obtenus par cette propagande, il convient d'insister sur un point particulier qui, du fait des derniers événements survenus en Scandinavie, prend une impor-

tance toute spéciale. Il s'agit du rôle joué par les officiers suédois chargés d'organiser et d'encadrer la gendarmerie persane. Tous les renseignements que nous pourrions donner à ce sujet, et que nous ne ferions que résumer sur les documents publiés par M. Georges Ducrocq (1), prouvent que presque tous ces officiers n'ont pas seulement négligé de rester neutres, mais ont pris activement parti pour l'Allemagne. On sait que le Gouvernement persan — sur les conseils de l'Angleterre d'ailleurs — avait décidé, en 1911, de procéder à une réorganisation complète de sa gendarmerie. Cette mission délicate à remplir avait été confiée à une quarantaine d'officiers suédois commandés par le colonel Hjalmarson, qui avait pour adjoint le major Klingberg. En 1914, trois régiments avaient été formés — leurs effectifs atteignaient environ 7.000 hommes — et, selon l'appréciation de M. Graham, consul général d'Angleterre à Ispahan, ils formaient « un corps constitué qui vaut les meilleurs soldats européens ». Au début de 1915, le colonel Hjalmarson et le major Klingberg étant partis en permission, le commandement de la gendarmerie passa au major Edwall.

Le premier secrétaire de la légation d'Allemagne, Von Kardoff, ne tarda pas à entrer en relations étroites avec certains officiers suédois qui, étant de l'active, avaient fait des stages dans l'armée allemande ou, étant de la réserve, avaient été élevés dans les universités allemandes. Le major Edwall était lui-même très germanophile et l'on ne tarda pas à assister à ce spectacle curieux de voir des officiers « neutres » se mettre ouvertement à la solde d'un des belligérants (2).

C'est avec le concours effectif de la gendarmerie persane et de la plupart des officiers suédois que le mouvement germano-turc devait se développer en Perse. En 1915, au moment le plus critique de la lutte entre les alliés et les Empires Centraux pour la défense ou la violation de la neutralité persane, une grande partie des officiers suédois, entraînant leurs troupes, répondirent à l'appel du comte Kanitz, attaché militaire d'Allemagne. Ils se rendirent d'abord à Ispahan, puis à Hamadan, pour combattre l'armée russe, avec les Turcs et les mercenaires. Dans toutes les villes persanes, les propagandistes allemands trouveront en eux des auxiliaires.

De son côté, le jeune Chah, de plus en plus hésitant, menaçait de céder aux instances répétées de l'Allemagne. L'arrivée des troupes russes à Kazvin l'incita à abandonner sa capitale pour aller se réfugier à Ispahan où il eût été sous la protection des germano-turcs. Seule, l'intervention particulièrement énergique des ministres alliés : M. de Etter pour la Russie, sir Charles Marling pour l'Angleterre, M. Lecomte pour la France, l'empêcha de mettre son projet à exé-

(1) G. Ducrocq : *Op. c.*, p. 84.

(2) Zugmayer a avoué, lui-même, que la Gendarmerie tout entière était subventionnée par l'Allemagne. « Les réceptions organisées par les majors suédois et leurs escadrons, en l'honneur des agents de la Wilhemstrasse, témoignaient de leur reconnaissance à l'égard de leurs bailleurs de fonds. » (Ducrocq, *op. c.*, p. 151.)

cution et décapita le plan échafaudé par les Allemands. Après cet échec, le Prince de Reuss, suivi du comte Kanitz, craignant d'être fait prisonnier, abandonna Téhéran et se réfugia à Koum où il essaya, mais vainement, de renouer le fil de ses intrigues (1).

La chute de Kut el Amara donna aux Allemands un nouvel espoir, mais la descente des 5.000 cosaques de Baratof et l'offensive énergique, menée dans la région de Revandouz-Mossoul par une des divisions de cavalerie du Grand-Duc Nicolas, leur interdirent toute possibilité d'action dans le Nord de la Perse, pendant que les troupes anglaises, enfin à pied d'œuvre, commençaient à prendre pied sur le plateau iranien.

Au début de l'année 1916, la brigade Douglas reconstituait, face à l'Est, le glacis des Indes, et le général Sykes débarquait à son tour à Bender Abbas. En mai, il était à Kerman, en août à Yezd, le 11 septembre à Ispahan, où il rencontrait les troupes russes (2). Les Allemands avaient perdu la partie.

* * *

L'armistice avait trouvé les Turcs et les Allemands en possession de presque tout le Caucase. Ce ne fut que dans les premiers mois de 1919 que les Anglais les repoussèrent au delà des anciennes frontières de l'Empire ottoman et que s'établirent des Gouvernements provisoires : Oblast de Batoum, républiques de Géorgie et d'Arménie. Ces petits états indépendants ne devaient pas tarder à être balayés par la vague bolcheviste qui allait déferler sur toute l'Asie Mineure. A cette même époque, et après l'écroulement de la Russie et de la Turquie, la Perse étant sans maître, Londres et Delhi jugèrent le moment opportun de réaliser leur rêve : assurer la sécurité de la voie terrestre des Indes en s'installant solidement sur le plateau iranien. Sur l'ordre de lord Curzon, sir Percy Cox, fonctionnaire indien — il avait fait presque toute sa carrière comme consul à Mascate et à Bouchir — vint à Téhéran et proposa au Gouvernement persan un traité qui l'aurait débarrassé, une fois pour toutes, du souci de la sécurité de ses frontières, de l'organisation de son armée, de l'ordre public et de ses finances.

On a beaucoup critiqué à cette époque la politique anglaise dans le Proche-Orient. On a accusé l'impérialisme britannique, souligné son manque d'égards à l'encontre des peuples, sa brutalité, son égoïsme. Certaines de ces observations sont justifiées, bien que, pour juger en toute impartialité, il convienne de ne pas oublier

(1) Il réussit à signer une alliance avec les éléments démocrates du Medjliss réfugiés à Kermanschah. Mais les tribus, qui avaient cependant touché de très sérieux subsides, ne fournirent que des effectifs ridiculement faibles.

(2) Pour le détail de ces opérations, nous ne pouvons que renvoyer, une fois encore, au livre du P. POIDEBARD : *Au carrefour des routes de Perse*. Paris, Crès et Cie, in-12.

que les Anglais sortaient victorieux d'une guerre qui avait mis en péril leur Empire et que l'Etat de la Perse, en particulier, était vraiment anarchique. Le général Sykes, qui fut appelé à diriger la politique britannique en Perse, a, dans son ouvrage *Persia*, exposé le point de vue anglais. Il est indispensable de le rappeler ici :

Le monde, l'Amérique et la France, en particulier, croient à tort que nous voulons transformer la Perse en une exploitation monopolisée. En réalité, nous avons simplement reconnu que la Perse est une puissance presque sans maîtres, à laquelle nous sommes liés par de forts liens de sympathie, fondés sur le travail commun de trois siècles et sur le respect que nous avons de son brillant passé. Nous n'avons que peu ou pas d'illusion sur la pauvreté présente et future du pays, mis à part le pétrole. Mais nous considérons de notre devoir de lui offrir aide et direction, qui pussent le sauver. Et vraiment, si le traité avait été accepté et observé dans un esprit de confiance réciproque, il aurait sauvé la Perse.

Mais il est très difficile, dans un pays si retardé, de mener une mesure quelconque jusqu'à son achèvement. Les Persans ne sont pas en état de fonctionner comme partenaires... Ils sont toujours prêts à une critique destructive, mais ils ne savent pas construire... Ils ont une telle idée de leur pays, désert et inculte, qu'ils ne peuvent pas se figurer que l'accord représentait un outil pour ce but-là... Si l'on ajoute que les ministères persans ne jouissent pas d'une longue durée et que les négociations avaient pris neuf mois, il est invraisemblable, d'emblée, que les mêmes ministres ratifieraient l'œuvre qu'ils avaient entreprise.

Ces critiques et ces constatations sont exactes, mais l'avenir a montré ce qu'elles pouvaient avoir de superficiel. Les hommes d'État britannique ont en effet commis deux erreurs. Ils ont sous-estimé la force de propagande du bolchevisme, négligé la perfidie et la souplesse de la politique étrangère des Soviets et surtout méconnu la valeur morale, non seulement de certains fonctionnaires persans, mais de l'immense majorité du peuple lui-même. Ils se sont laissés hypnotiser par la cour, alors que le plus minable des fonctionnaires provinciaux avait un idéal national. Ce fonctionnaire,

incapable certes de remplir l'emploi policier le plus sommaire, lisait ses classiques, pour occuper ses loisirs et les récitait par cœur. Le soir, en province, les dignitaires, les notables, les marchands riches se réunissaient dans un salon à thé ou chez le gouverneur, et ces hommes vigoureux pleuraient quand le récitant faisait entendre les soupirs d'amour de Hafiz ou les sentences pessimistes du sage mathématicien Omar-Khayam. Les mêmes hommes étaient, par contre, désarmés devant le problème du cadastre ou celui de la réfection des routes (1).

C'est cette méconnaissance de l'âme du peuple persan qui a été à l'origine de tous les déboires anglais. Ils pourront bien imposer au premier ministre Vassough ed Dawlegh l'accord du 9 août 1919 (2), affirmer la pureté de leurs

(1) Mohammed ESSAD BEY : *Allah est Grand*. Payot, 1937, p. 227.

(2) Cet accord reconnaissait en principe l'indépendance et l'intégrité de l'Empire iranien. Mais ce n'était qu'une clause de style. En fait, il assurait la mainmise de l'Angleterre sur toute la vie matérielle du peuple persan.

intentions, rien n'empêchera le destin de s'accomplir (1). Le 21 janvier 1921, le colonel Riza Kouli Kham entra à Téhéran à la tête de sa brigade de cosaques persans et lorsque le dernier des Kadjars, le jeune Chah Ahmed Chali, « eut déménagé de Téhéran, personne n'en prit le deuil ».

Riza Kham devint Riza Pahlevi, du nom que la vieille langue perse donnait au souverain à l'époque sassanide, pendant que la Perse devenait l'Iran et marchait vers de nouvelles destinées.

Durant cette période, très agitée, l'Allemagne vaincue, après un moment de profond désarroi, avait repris, un à un, tous les fils de ses intrigues en Orient. La lecture attentive des revues de cette époque, consacrées à l'Islam ou aux pays musulmans (*Neue Orient, Die Welt des Islams, Die Deutsche Levant Zeitung*) et la liste impressionnante des associations panislamiques en fournissent des preuves incontestables. Berlin, dès 1920, devint un foyer très actif et un centre d'accueil largement ouvert à tous les révolutionnaires du monde islamique. L'*Orient Club*, fondé par Talaat, et l'*Union des peuples opprimés*, dirigée par Abdul Hamid Saïd Bey, groupèrent tous les mécontents et tous les anciens agents de liaison ou de propagande qui avaient travaillé pour l'Allemagne durant la guerre. On y trouvait évidemment Chekib Arslan, Cheikh Abdul Azize Tchaviche et Arif Bey, ainsi que les « représentants nationaux » d'Égypte, d'Irak, d'Iran et d'Arabie, largement lestés de devises étrangères par l'Allemagne ruinée. Tous agissaient en liaison étroite avec Moscou. On a trop souvent étudié, ici même, l'activité des Soviétiques en Asie et, en particulier, dans le monde islamique pour qu'il soit nécessaire de revenir sur ce sujet (2). Constatons une fois encore avec quelle habileté Moscou et Berlin ont su se servir des aspirations lancées de par le monde par les principes Wilsonniens du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et rappelons aussi que, dès cette époque, la collusion germano-soviétique s'opposait violemment à la France.

Le Congrès des peuples opprimés d'Orient qui s'est tenu à Genève, en mai 1922, a été salué avec enthousiasme à Berlin, et l'envoyé spécial de la *Gazette de Cologne* pouvait écrire :

Si l'Anatolie, la Perse, la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine, l'Afghanistan, les États de Bokhara, de Khiva, l'Azerbaïdjan et les Indes se font représenter au congrès des peuples de l'Orient, nous pouvons nous attendre à un riche programme. Cette conférence doit s'occuper de rechercher les liens qui unissent tous ces peuples, et il en sortira la création d'un front commun contre l'Occident, résultat que nous pouvons envisager avec tranquillité.

Inutile d'ajouter que les conclusions adoptées

(1) Sur les événements qui se sont déroulés de 1918 à 1921, voir l'ouvrage très documenté de M. E. LESUEUR, ancien professeur à la Faculté de Droit de Téhéran : *Les Anglais en Perse*. Paris, La Renaissance du Livre, 1926.

(2) Voir la collection de l'*Asie Française* depuis 1926 et en particulier le numéro d'octobre 1935, p. 250 et suivantes.

par le Congrès ont reçu la plus large publicité. Des tracts, imprimés à Berlin, sont allés à travers le Proche-Orient et l'Asie occidentale renseigner les tribus les plus lointaines, les peuples les plus divers. On en a trouvé dans les îles Bahreïn, en Afghanistan, aux Indes, en Arabie, et jusque dans l'Hadramaout. Quant à la Perse, elle a été l'objet d'une attention particulière, puisque tous les chefs de tribus ont reçu, traduits dans leur dialecte, de longs commentaires, accommodés à la mode berlinoise, sur les décisions prises par le Congrès de Genève.

Parallèlement à cet effort politique, et selon sa tactique habituelle, l'Allemagne poussait activement la reprise de ses relations commerciales avec l'Iran. Elle a procédé en deux temps. Elle a d'abord cherché à se réinstaller solidement au Caucase. Les facilités que lui accordaient les Soviétiques et le crédit dont jouissait la maison d'exportation Pugin, chassée de Perse, mais très connue à Tiflis, l'aiderent beaucoup. Grâce à Taghi Zadé, que l'on retrouve ici, et qui venait de négocier avec le Gouvernement des Soviétiques, au nom du Gouvernement iranien, le rétablissement des relations commerciales entre la Perse et le Caucase, ses agents purent pénétrer à nouveau dans toute la région au Sud de la Mer Caspienne. Puis, dès qu'elle eut repris avec Téhéran des relations diplomatiques normales, son représentant, le comte Schulenburg, s'empressa d'affirmer que l'Iran, n'ayant plus à redouter ni la Russie, ni l'Angleterre, ne saurait avoir de meilleur conseiller, pour la mise en valeur de son économie, que le III^e Reich, qui n'avait évidemment aucune prétention politique et présentait toutes les garanties nécessaires. Comme il convenait d'être très prudent, l'Allemagne eut le soin de continuer à se servir du fameux *syndicat suisse* qui lui avait déjà, en 1922, rendu de grands services. Ce fut lui qui prit à son compte les demandes hâtives qu'elle avait le désir de formuler afin d'obtenir les concessions les plus diverses. Berlin, une fois de plus, a camouflé, en Iran comme ailleurs, son action derrière ses organisations commerciales. Son agent à Téhéran est la maison *Hesse et Cie*, firme de transports internationaux qui, à Berlin, est en liaison étroite avec la Société *Atlas*, agent général du trafic terrestre et maritime allemand en Orient. Les deux têtes de ligne de la pénétration allemande en Iran sont Trébizonde et Batoum. C'est dans ces ports qu'arrive d'Allemagne, *via Varna* ou Galatz, ce qui est transporté par la *Société de navigation commerciale bulgare* ou par la *Deutsche Levant Linie*. De Trébizonde, les marchandises prennent la route du Caucase qui aboutit à Tabriz par Erzeroum, Kars, Leninakan et Tiflis ; de Batoum, elles gagnent Bakou par la voie ferrée d'où les bateaux soviétiques de la *Sovtorgflot* les transportent au port iranien de Pahlevi (1). De Pahlevi à Téhéran,

(1) Les Allemands auraient fait, en décembre 1939, de pressantes démarches à Téhéran pour obtenir le dragage du port de Pahlevi.

les expéditions allemandes ou les exportations iraniennes sont faites par camions.

L'examen, même superficiel, du tableau des importations des principaux articles entrés en Iran au cours des dernières années révèle à quel point l'Allemagne a su conquérir une position, souvent de premier plan, dans l'économie iranienne.

Quelques chiffres sont particulièrement éloquentes. Calculés selon leur valeur en rials, l'Allemagne a exporté pour :

1.709.167 de graines de betterave.	sur un total de	2.192.728
91.224 de houblon, gentiane		108.640
202.470 de vaseline et paraffine liquide		337.680
96.663 de peaux chamoisées.		194.807
9.045 de cuirs goudronnés.		16.280
28.823 de selles, brides, sangles.		40.200
251.605 de gants de cuirs.		279.777
60.569 de valises et sacs de voyage.		69.113
etc. (1)...		

Il en est de même pour les ouvrages en os, pour les cires, savons, bougies, pour les fils et tissus. Mais son action s'est particulièrement manifestée dans la métallurgie et dans l'industrie de guerre. On sait que l'Allemagne s'est opiniâtement efforcée de participer aux armements des Détroits turcs, espérant ainsi soumettre à son contrôle les bases militaires de la République turque sur un secteur fort délicat des routes mondiales ; elle n'a pas déployé moins d'énergie pour prendre pied dans le développement industriel de l'Iran. Outre la participation aux fournitures industrielles et l'envoi d'un grand nombre de techniciens et d'ingénieurs, particulièrement dans les provinces septentrionales voisines de l'U. R. S. S. — Tabriz, Téhéran, Zendjan, Mazanderan, Khorassan — elle a surtout cherché à équiper les centres industriels que S. M. Pahlevi a voulu créer. La maison Krupp, en particulier, a fourni l'outillage de l'usine de cuivre de Ganiabad et a soumissionné pour tous les marchés nécessaires à la construction du grand « combinat industriel » que le Gouvernement d'Iran se propose d'établir près de Téhéran. On a affirmé, à l'époque, que le voyage de M. Schacht avait donné lieu à des pourparlers visant à assurer à l'Allemagne la participation aux grandes entreprises de constructions industrielles prévues et à la fourniture des matières premières qui intéressent au premier chef l'industrie de guerre. D'autre part, les conditions d'un important crédit ouvert par les firmes allemandes et garanti par le III^e Reich auraient également été discutées.

Il est certain que l'intérêt que l'Allemagne portait à la jeune industrie métallurgique de l'Iran n'était pas uniquement de caractère commercial. D'ailleurs elle a commis, comme à l'ordinaire, quelques erreurs psychologiques. C'est ainsi que certains de ses représentants se sont

efforcés d'inculquer l'idéologie fasciste en Iran. Le premier pas dans cette direction fut la publication, à Téhéran même, de la revue fascisante *Irane Bastan*, dont le rédacteur en chef a habité longtemps Berlin, où il publiait une revue panislamique violemment antianglaise. Récemment encore, un autre écrivain de culture germanique, Herbert Meltzig, a fait paraître, toujours à Berlin, un ouvrage assez curieux dans lequel, après avoir adressé maints compliments au Gouvernement iranien, il s'efforçait de démontrer que l'Iran ne serait vraiment un grand pays que si S. M. Pahlevi suivait les voies tracées par M. Hitler. Cette propagande est évidemment reprise et développée sur place par les quelque 800 Allemands qui résident en Iran. Comme nous avons indiqué, ici même, l'effort fait par Berlin pour se rendre maître des voies aériennes qui desservent cette région, comme nous avons précisé que les Allemands, à cause de leur *mark-clearing*, étaient les seuls étrangers à ne point souffrir du cours forcé du toman (1), il est aisé de conclure que le III^e Reich avait réussi à reconquérir une situation économique et culturelle très importante sur tout le plateau iranien.

La collusion germano-soviétique, qui veut une étude spéciale, ne pouvait que renforcer la position prise par Berlin dans ces régions, dont l'importance n'est plus à démontrer. Mais ces appétits, qu'ils soient staliniens ou hitlériens, se heurtent à la volonté de S. M. Pahlevi, qui a su conserver à son pays une attitude vraiment sereine, cohérente et sans équivoque. La politique de l'Iran en face de la guerre est celle d'une grande nation faisant preuve de vigilance, certes, mais d'une neutralité honnête et scrupuleuse.

F. TAILLAR.

Que sera la Constitution de l'Inde ?

La nouvelle Constitution inscrite dans la loi de 1935 n'a contenté personne dans la Dépendance, bien que — ou parce que — prévoyant une Fédération des provinces britanniques et des Etats indigènes, et n'a pas pu entrer en vigueur ; lorsque la guerre actuelle sera terminée, les conversations reprendront pour essayer de mettre sur pied un statut enfin viable. Une question se pose : Qui sera chargé d'élaborer cette Constitution ? L'an dernier, beaucoup de personnes préconisaient, à cet effet, la convocation d'une assemblée constituante réunissant des représentants des différents partis politiques, des diverses religions, et des Princes ; le Vice-Roi et le Gouvernement de l'Inde semblaient disposés à

(1) Voir à ce sujet le *Bulletin périodique de la Chambre de Commerce franco-iranienne*, numéro de juillet-août-septembre 1938.

(1) Les accords anglo-franco-turcs. *Asie Française*, numéro de janvier 1940, p. 9.

accueillir favorablement cette solution. La guerre a tout remis en question ; et, au début de janvier, le *Chief Justice*, sir Maurice Gwyer, parlant devant l'université hindoue de Bénarès, a prononcé un important discours, destiné à mettre les autorités responsables en garde contre les dangers de cette façon de faire. Sa compétence indiscutée et sa haute autorité ne permettront pas que ses arguments passent inaperçus ; il n'est donc pas inutile de les étudier avec quelque détail.

* * *

« Une Constitution destinée à l'Inde devra recevoir l'*imprimatur* des Indiens eux-mêmes » ; car il est de l'essence d'une Constitution démocratique (et il ne saurait être question d'une autre) que, à la suite d'une pleine discussion et de complètes délibérations, elle reçoive l'assentiment général. Mais il importe de faire une distinction capitale : si une telle Constitution doit être établie et fonctionner avec l'assentiment de tous, cet assentiment n'est pas le même dans les deux cas : en ce qui concerne le fonctionnement, il suffit d'avoir le consentement de la majorité, car la machine ne pourrait pas tourner autrement : on n'a pas encore découvert d'expédient politique plus efficace que celui de dénombrer les votes ; mais ce n'est qu'un expédient politique, et il ne faut pas en faire un principe moral ; les gouvernés l'acceptent parce que la minorité d'aujourd'hui peut devenir la majorité de demain, et à la condition que l'on ne s'en serve pas pour commettre des injustices.

Il en va tout autrement quand il s'agit d'établir une Constitution : il faut alors un assentiment vraiment général.

L'idée d'un Contrat Social est, sans doute, une fiction, mais les philosophes qui l'ont imaginé avaient, du moins, saisi cette vérité qu'une société politique, pour avoir une chance de vie, doit tirer son origine du consentement de ceux qui la composent.

L'élaboration d'une Constitution ne doit donc pas être une épreuve de forces entre des partis mais la découverte et l'expression, sous forme de loi, d'un système de vie organisée dont tous les partis soient également satisfaits.

Or une assemblée possédant l'ampleur et le caractère d'un parlement n'est pas apte à une telle besogne ; son rôle est de donner une expression publique à toutes les différences d'opinion. C'est bien plutôt une réunion peu nombreuse d'hommes collaborant à une politique commune, tel un Cabinet, qui pourra réussir à mettre sur pied une Constitution viable.

* * *

Pour prouver cette affirmation, sir Maurice Gwyer passa en revue une série de Constitutions ; les unes, élaborées par des Assemblées Constituantes, ont toutes échoué après un laps de temps plus ou moins court ; ce sont la Constituante

française, qui « se termina par les Comités de Salut Public, Napoléon, et vingt ans de guerre » ; soixante ans plus tard, la même expérience « produisit un autre Napoléon, une guerre, et une défaite désastreuse ». L'Assemblée Nationale de Francfort, en 1848, ne réussit pas mieux, et le *Chief Justice* cita l'opinion d'un historien anglais :

C'est l'une des tragédies de l'histoire moderne que cette Assemblée, lancée sur une vaste lame d'enthousiasme national, ait été incapable d'accomplir la tâche qu'elle s'était proposée, et que l'unité de l'Allemagne ait été faite non par les concessions de discussions parlementaires, mais par le sang et le fer de la guerre, civile et contre l'étranger.

La Constitution de Weimar n'a pas attendu la guerre actuelle pour cesser de vivre ; celle de 1917, en Russie, votée par 45 millions d'électeurs, ne se réunit qu'une seule fois. Et sir Maurice Gwyer rappela les sévères paroles de Cromwell lors de la dissolution du Parlement de 1654 :

Au lieu de la Paix et d'un Règlement ; au lieu que la Miséricorde et la Vérité se rencontrent, que la Justice et la Paix se soient donné le baiser (1) par la réconciliation que vous auriez opérée entre les honnêtes gens de ces nations et par le règlement des lamentables malaises qui existent parmi nous, ce qui eût été choses glorieuses et dignes d'être proposées par des chrétiens : mauvaises herbes et orties, broussailles et épines ont prospéré à votre ombre. Le dissentiment et la division, le mécontentement et la rancune, et des dangers réels pour tous, se sont plus multipliés durant les cinq mois que vous avez siégé que pendant plusieurs des années précédentes.

En résumé, une assemblée représentative populaire est parfaitement dans son rôle quand il s'agit d'adopter une Constitution ; elle ne doit pas prendre la place des hommes d'Etat pour en établir le texte, mais juger leur travail et lui donner, ou lui refuser, l'assentiment général, sans lequel la Constitution n'est qu'un chiffon de papier.

Par opposition avec ces Constitutions mort-nées, le *Chief Justice* évoqua celles du Canada (1867), de l'Australie (1900) et de l'Afrique du Sud (1909), fruits des travaux de quelques hommes seulement, et qui fonctionnent à la satisfaction de tous ; et il n'eut garde d'oublier qu'aux Etats-Unis la Convention de Philadelphie porte la signature de 39 délégués sans plus.

* * *

Espérons que ces sages conseils seront écoutés ; mais non pas seulement par ceux qui auront à légiférer pour l'Inde. Comme le *Times* le fait remarquer, il y aura beaucoup de Constitutions à établir en Europe, et peut-être ailleurs, quand auront cessé les dévastations actuelles ; et il sera nécessaire de reconstruire ou de créer un système international pour empêcher le retour

(1) *Misericordia et veritas obviaverunt sibi ; iustitia et pax osculatae sunt* (Psaume 84, verset 11).

de la guerre ; les leçons de l'histoire, rappelées par sir Maurice Gwyer, prendront alors toute leur valeur.

P. M.

La Réforme du Grand Conseil des Intérêts Économiques et Financiers de l'Indochine

Un décret du 31 juillet 1939 (1), complété par celui du 1^{er} février 1940 (2), a profondément modifié l'économie du décret du 4 novembre 1928 (3), portant création du Grand Conseil des Intérêts Économiques et Financiers en Indochine, modifié par les décrets des 12 mars 1930 (4), 19 juin 1931 (5), 21 mai (6) et 7 juillet 1932 (7), 2 juillet 1935 (8).

* *

Le rapport du Ministre des Colonies au Président de la République formant l'exposé des motifs du nouveau décret, explique que cette réforme est « le complément, l'un des compléments nécessaires, de la politique de collaboration définie par le traité du 6 juin 1884 et qui est la plus conforme à notre intérêt et à nos traditions ».

Elle a consisté à soumettre à l'élection au premier degré l'admission dans cette assemblée des membres français, et à l'élection au second degré celle des membres indigènes et, en même temps, à instaurer une représentation corporative sans distinction de statut.

Désormais le Grand Conseil des Intérêts Économiques et Financiers comprendra 54 membres : 11 membres français élus au suffrage direct par le corps électoral français (3 pour la Cochinchine, 3 pour le Tonkin, 2 pour l'Annam, 2 pour le Cambodge et 1 pour le Laos) ; 23 membres indigènes élus par les assemblées locales indigènes (6 par les membres indigènes du Conseil Colonial de la Cochinchine, 6 par la Chambre des Représentants du peuple du Tonkin, 5 par la Chambre des Représentants du peuple de l'Annam, 5 par la Chambre consultative indigène du Cambodge et 1 par la Chambre consultative indigène du Laos) ; 20 membres français ou indigènes élus par les Chambres de Commerce et d'Agriculture et par divers groupements économiques.

Les Conseillers ainsi appelés à concourir obligatoirement à l'élaboration du budget général et au budget des fonds d'emprunt, des plans de campagne de travaux publics prévus par ces budgets ; au classement et déclasserement des routes ; à l'acquisition, l'aliénation, l'échange des propriétés de la colonie affectées à un service public ; à la concession des travaux exécutés sur les fonds du budget général ou sur des fonds d'emprunt (art. 24 du décret du 4 novembre 1928), ainsi qu'à être consultés sur le mode d'assiette, les tarifs et les règles de perception des Contributions Indirectes et taxes assimilées ; sur les emprunts à contracter et les garanties à consentir (art. 25 du décret du 4 novembre 1928), et encore sur les dérogations au tarif métropolitain des douanes (art. 5 de la loi du 13 avril 1928 (1)) constitueront une représentation plus fidèle que naguère des populations française et indigène, étant laissée à leur libre choix, tandis que les dispositions abrogées conféraient au Gouverneur Général le soin de désigner, pour siéger au Grand Conseil, six membres parmi les notabilités indigènes.

Cette assemblée consultative empruntera à son nouveau mode de recrutement une plus grande autorité morale ; elle échappera au reproche de servilité dont elle avait été parfois l'objet. Seront exprimées avec moins de réticence les opinions des diverses fractions de la population, le contact de l'Administration avec celle-ci devenant plus direct et plus étroit. En bref, la Fédération Indochinoise aura été véritablement dotée d'un organisme de représentation donnant satisfaction aux aspirations communes des Français et des indigènes.

Car tel est bien le but vers lequel il fallait et il faut toujours tendre : rendre plus vivante l'Union Indochinoise, œuvre spécifiquement française et qui doit demeurer le lien entre les particularismes dérivant des différences ethniques et historiques de nos sujets et protégés.

Le respect de ces particularismes et des souverainetés locales auquel l'Administration française s'est appliquée sous l'heureuse direction de Gouverneurs généraux ayant une longue connaissance du pays — je cite parmi ceux-là le Gouverneur Général Pierre Pasquier — est évidemment commandé par les clauses du traité du 6 juin 1884 qui a réalisé avec bonheur la notion française de protectorat ; mais si, au Ministère des Colonies, l'on a le ferme propos d'observer en Indochine une politique de collaboration, saurait-on dire que cette politique ait toujours été exactement suivie ? Il faut reconnaître que les tendances mêmes d'une fraction non négligeable de la population indigène, — cette classe bourgeoise notamment, qui est née dans les grandes cités du contact quotidien de l'indigène avec nos nationaux et qui n'est pas restée attachée à ses traditions comme l'est demeurée la classe mandarinale, — ont inspiré

(1) *J. Off. R. F.*, 17 août 1939, p. 10385.
 (2) *J. Off. R. F.*, 3 février 1940, p. 909.
 (3) *J. Off. R. F.*, 8 novembre 1928, p. 4867.
 (4) *J. Off. R. F.*, 12 mars 1930, p. 2983.
 (5) *J. Off. R. F.*, 26 juin 1931, p. 6925.
 (6) *J. Off. R. F.*, 28 mai 1932, p. 5613.
 (7) *J. Off. R. F.*, 12 juillet 1932, p. 7550.
 (8) *J. Off. R. F.*, 4 juillet 1935, p. 7149.

(1) *J. Off. R. F.*, 21 avril 1928, p. 4606.

aux pouvoirs publics français des mesures conduisant à une assimilation très prompte des éléments les plus instruits de cette population ou de ceux dont les services prolongés dans les administrations françaises sont un gage de leur loyalisme. Le décret du 23 juillet 1937 (1) sur la naturalisation française a marqué un retour vers la politique d'assimilation et aggravé le malaise dont souffre l'élite annamite des provinces, chez laquelle se propage un certain nationalisme, conséquence inévitable au surplus d'une stricte politique de collaboration.

Le problème ainsi évoqué par le Ministre des Colonies à l'occasion de sa réforme du Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers est trop complexe et délicat pour être résolu par cette seule manifestation de libéralisme politique. Je relève, comme une promesse que ce problème sera étudié dans son ensemble et avec toute l'ampleur qu'il mérite, les intentions — manifestées par l'exposé des motifs — d'une réorganisation des assemblées locales indigènes. Mais je me permets de formuler cette considération que le collège électoral des assemblées représentatives de chacun des pays de l'Union est précisément composé de cette bourgeoisie dont j'ai parlé ci-avant. Il semble que ce soit dans la composition du Conseil de Gouvernement, en qui résident les attributions de décision, que devrait s'affirmer une réforme inspirée de l'esprit de protectorat. Confier non au Gouverneur Général, mais aux souverains de l'Annam et du Cambodge le choix des hauts fonctionnaires indigènes qui siègeront à ce Conseil, augmenter le nombre de ces fonctionnaires, aujourd'hui minorité dans cette assemblée, serait reconnaître le caractère fédératif du Gouvernement général de l'Indochine et assigner à chaque Gouvernement protégé sa part légitime d'influence.

*
* *

Le corollaire de la modification, par le décret du 31 juillet 1939, de la composition du Grand Conseil a été la prolongation du mandat des membres élus par le corps électoral français et indigène. La durée de ce mandat a été fixée à trois années, assurant dès lors à ces délégués de la population la stabilité indispensable à leur formation politique et à la continuité des travaux de l'Assemblée. Les délégués des Chambres de Commerce et d'Agriculture et des divers groupements corporatifs, qui n'expriment que l'opinion de la collectivité qu'ils représentent, qui n'exercent qu'un mandat impératif, continuent à être désignés pour une année.

Ce premier essai en Indochine d'une représentation corporative est chaleureusement accueilli par les industriels et négociants de la colonie ; ils en assureront le succès grâce aux efforts que, de concert avec le Gouverneur général chargé

de l'élaboration des arrêtés réglementaires, ils feront pour organiser cette représentation.

L'article 3 du décret s'est, en effet, borné à proclamer un principe, en disposant que seront représentées avec les Chambres de Commerce et d'Agriculture instituées dans la colonie, l'Association des Exportateurs français d'Indochine, l'Association des Planteurs de caoutchouc, l'Association des Planteurs de thé et de café, l'Association des Mines, la Fédération Indochinoise des Anciens Combattants, les industries de transformation, les professions libérales (professeurs, médecins, avocats, ingénieurs).

Les difficultés que le Gouverneur Général rencontrera pour établir cette réglementation sont sérieuses ; les décrets des 31 juillet 1939 et 1^{er} février 1940 font, il faut le confesser, œuvre d'improvisation à cet égard. Au moment où j'écris — et l'élection doit avoir lieu le 7 avril 1940 — ont été promulgués deux arrêtés réglementaires ; ils soulignent ces difficultés plus qu'ils ne les résolvent.

Dans l'esprit du décret, qu'il importe de ne pas dénaturer, il semble que les divers intéressés soient tenus de se grouper en une association unique, en une véritable corporation de métier, seule habilitée à désigner son représentant au Grand Conseil. L'énumération fournie par l'article 3 ci-dessus analysé n'exclut-elle pas la pluralité d'associations syndicales ou de syndicats ayant le même objet ? N'écarte-t-elle pas également la représentation d'associations à objet multiple ou général comprenant des sections spécialisées ? Enfin la création de corps électoraux particuliers à chaque branche de l'économie ne serait-elle pas contraire à la conception du décret ?

C'est à cette interprétation que conduisent deux considérations tirées du texte lui-même.

D'une part le décret ne vise pas les syndicats ou associations déclarées déjà existants et ne les investit pas nommément du privilège de cette représentation. Aucun groupement, d'ailleurs, n'a jusqu'à ce jour été fondé en Indochine pour défendre les intérêts des industries de transformation, des médecins, des ingénieurs ; s'il existe un syndicat des exportateurs français, un syndicat des planteurs de caoutchouc, des conseils de l'ordre des avocats, ce ne sont pas eux que désigne expressément le décret.

D'autre part, les groupements économiques qui dépêcheront chaque année l'un de leurs membres au Grand Conseil, comme le font déjà les Chambres de Commerce et les Chambres d'Agriculture, seront seuls bénéficiaires de cette prérogative, à l'exclusion de leurs adhérents ; c'est la collectivité qui doit être représentée.

Il s'ensuit que l'intention du Ministre des Colonies a été, incontestablement, de créer en vue de l'application du nouveau décret des corporations étrangères aux associations particulières et qu'il a délégué au Gouverneur Général le pouvoir d'en déterminer le statut ou d'habiliter celles qui jouissent d'un statut légal (conseils

(1) J. Off. R. F., juillet 1937.

de l'ordre des avocats, fédération d'anciens combattants).

Un premier arrêté réglementaire du Gouverneur Général de l'Indochine, en date du 24 octobre 1939 (1), prescrivant le mode d'élection des délégués des groupements professionnels, s'est borné à reproduire les énonciations du décret du 31 juillet 1939 en ce qui concerne la désignation de ces groupements et à décider que cette élection aura lieu au scrutin secret par le suffrage direct de tous les membres titulaires de ces groupements.

Un arrêté interprétatif, en date du 18 janvier 1940 (2), a exigé que les membres de ces groupements justifient qu'ils sont citoyens, sujets ou protégés français, âgés de 21 ans au moins, et jouissant de la capacité électorale selon leur statut respectif ; il n'a pas désigné ces groupements plus exactement que ne l'avait fait l'arrêté du 24 octobre 1939.

Or un arrêté du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 30 janvier 1940, admet à concourir à la désignation du délégué de l'Association des Planteurs de caoutchouc « la section spéciale des planteurs de caoutchouc du groupement corporatif des petits et moyens planteurs français et annamites de la Cochinchine » au même titre que les membres « du syndicat des Planteurs de Caoutchouc de l'Indochine ».

Cette intervention, d'ailleurs illégale, du Gouverneur de la Cochinchine, révèle les lacunes et les imperfections des arrêtés réglementaires et trahit les perplexités du Gouverneur Général dans l'exercice de son pouvoir réglementaire. Combien ces hésitations seront-elles devenues plus vives lorsqu'a été promulgué le décret du 1^{er} février 1940, ajoutant de nouveaux groupements à la liste du premier décret !

Admettre, en vue de l'élection d'un délégué, la pluralité des groupements poursuivant le même objet, n'est pas rester fidèle à la pensée de l'auteur du décret ; c'est, de surcroît, interdire pratiquement d'en assurer l'exécution.

Le cadre de cet article ne me permet pas d'étudier tous les aspects juridiques du problème et d'administrer la preuve de ce dernier postulat ; toutefois l'exposé de la question inclinera le lecteur à conclure qu'il faut l'aborder avec quelque imagination, sans ruser et sans être intimidé par le désir d'innover.

Le Gouverneur Général de l'Indochine pourrait, afin d'assurer l'application rapide de ce texte, encourager, et même prescrire, les unions de syndicats et d'associations déclarées, encore que le décret du 21 février 1933 (3) sur le régime des associations laïques en Indochine n'ait pas autorisé expressément la création de ces unions. Mais ne faudra-t-il pas se résoudre à créer, et réglementer la corporation elle-même chaque fois

qu'aucun syndicat ou association déclarée n'aura groupé les intéressés ?

André DURETESTE.

VARIÉTÉS

UN CONCOURS DE TIR ET UNE COURSE A PIED DANS LA PASSE DE KHAIBER

Les hommes des tribus établies à la frontière nord-ouest de l'Inde sont aussi bons tireurs qu'intrépides coureurs et grimpeurs ; aussi viennent-ils fort nombreux au festival annuel organisé par les *khassadars* (agents de police) à Landi Khotal sous la direction du *Political Officer* de la région de Khaïber. L'an dernier, le gouverneur de la province et le commandant militaire du district de Peshawar assistèrent à ces compétitions sportives.

Des centaines d'hommes, grands et robustes, sont accourus pour encourager et applaudir leurs champions ; des nuées de jeunes garçons les accompagnent ; mais le sexe faible n'est représenté que par quelques Anglaises, femmes d'officiers, de fonctionnaires de la police et d'administrateurs. Une vaste tente a été dressée au milieu de la plaine, brûlée de soleil, qu'un pic abrupt domine de près de trois cents mètres ; à côté, un arc de triomphe qu'une naïve ingéniosité a élevé pour essayer de mettre dans cette scène un peu de couleur et de gaieté.

D'abord le concours de tir : la cible est à 360 m. Les fusils dont se servent les concurrents sont de tous les modèles, quelques-uns de fabrication locale ; mais bien peu de tireurs manquent la cible de métal blanc qui se détache sur une butte de sable jaune sombre, et les coups les moins précis ne s'écartent guère de ce but.

Puis vient la course à pied ; il y faut montrer de l'habileté, du courage et de l'endurance. Une quarantaine de coureurs sont rangés devant la tente ; au signal, ils s'élancent dans la plaine, et à l'assaut du pic. Un éperon de terrain les cache à la vue durant six ou sept minutes ; mais voici qu'une silhouette se profile sur le ciel, au sommet, près d'un blockhaus qui sert de bureau de contrôle ; d'autres suivent, et la descente commence, vertigineuse, les hommes bondissant avec une adresse extraordinaire de roc en roc. Une surexcitation bruyante règne parmi les spectateurs, qui reconnaissent les concurrents de chaque tribu à leur costume ou à leur coiffure. Soudain, un coureur vêtu de blanc apparaît, bien en avant de celui qui atteignit le premier le sommet ; on ne l'a pas vu venir, il semble tomber du ciel, des gens crient qu'il a dû prendre un raccourci : vérification faite, il n'en est rien ; et ce fut lui qui garda la tête et atteignit le but avant tous les autres ; il avait déjà gagné la course l'année précédente.

(1) *J. Off. Indochine*, 28 octobre 1939, p. 3156.

(2) *J. Off. Indochine*, 24 janvier 1940, p. 253.

(3) *J. Off. R. F.*, 26 février 1933, p. 1918.

Enfin eut lieu la distribution des prix, en argent ; les indigènes s'inclinèrent devant le gouverneur ; et le vaste paysage reprit son aspect habituel de désert, parsemé de petits points mobiles et blancs, hommes et garçons de chaque tribu regagnant leur village dans les montagnes au delà de l'horizon.

P. M.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Les fermes de colonisation. — Une des caractéristiques de l'Indochine est l'inégalité de son peuplement. Alors que ses deltas, et surtout ceux du Nord, comptent parmi les régions du globe où la densité humaine est la plus élevée, de vastes espaces incomplètement exploités et de population clairsemée existent encore dans l'intérieur.

La politique démographique qu'impose ce déséquilibre se poursuit avec ténacité. D'une part, elle consiste à accroître le rendement des terres saturées d'hommes, déjà occupées et cultivées, ce sont les énormes travaux d'hydraulique agricole, le développement des cultures secondaires, la sélection des semences, etc... ; d'autre part, elle se donne pour but de décongestionner les deltas en favorisant l'exode des trop-pleins de population vers les terres libres de la haute région.

Les fermes de colonisation, dont la création est toute récente, répondent à ce double objet.

Organisées en 1937-1938, elles sont actuellement au nombre de trois : dans le Haut-Laos (plateau du Tran-Ninh), dans le Bas-Laos (plateau des Bolovens), enfin à Nui-Bara, au Nord-Est de la Cochinchine et aux extrêmes confins du vaste massif montagneux du Sud-Annam.

Aujourd'hui, en pleine activité, ces institutions ont une triple mission : 1^o Mettre au point et démontrer les modes d'exploitation qui conviennent spécialement aux diverses régions et permettent une mise en valeur durable des terres ; 2^o initier les nouveaux et futurs colons à ces méthodes en les employant comme ouvriers, contremaîtres ou métayers ; 3^o leur céder, au moment où ils s'installeront pour leur propre compte, les semences et les plants nécessaires à leurs cultures.

Dès leur arrivée dans les régions ouvertes à la colonisation, les colons ont leur vie assurée au moyen des salaires qui leur sont payés par la ferme ou par les colons déjà installés qui les emploient. Leur installation se fait entièrement à leurs frais, suivant le principe adopté à Java, et c'est au moyen des crédits qui leur sont consentis que les colons doivent s'établir : l'Office indochinois du crédit agricole mutuel leur fournit les avances nécessaires.

Tandis que cette œuvre de longue haleine achève le problème démographique vers des solutions plus rationnelles et un meilleur équilibre de répartition, l'économie indochinoise elle-même y peut trouver un enrichissement et les éléments d'un nouvel équilibre, grâce à la création d'un courant d'échanges entre les produits complémentaires et non concurrents de la rizière et de la montagne.

L'enseignement primaire et élémentaire.

— Au cours des dix dernières années, et malgré le poids de la crise économique, le nombre des écoles de cette catégorie a augmenté d'un tiers, et celui des élèves de plus de moitié. L'Indochine comptait en effet 6.412 écoles primaires et élémentaires dans l'année scolaire 1929-1930, et 8.508 en 1938-1939 ; l'accroissement est de 32,7 p. 100. Ces chiffres comprennent ensemble ceux de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé. Les parts respectives de l'un et de l'autre sont les suivantes :

Les écoles publiques, au nombre de 5.402 en 1929-1930, ont atteint en 1938-1939 celui de 7.055. Ainsi, chaque année, ont été ouvertes en moyenne 165 écoles nouvelles.

Pendant la même période, le nombre des établissements privés et étrangers est passé de 1.010 à 1.553, soit une augmentation moyenne de 54 écoles par an.

La fréquentation scolaire s'est accrue simultanément dans une proportion plus forte encore, qui atteint presque 56 p. 100. En effet, l'effectif global des élèves des classes primaires et élémentaires, qui était de 396.000 en 1929-1930, s'est élevé en 1938-1939 à 617.000. Dans l'enseignement public, il est passé de 341.000 à 512.000 (augmentation moyenne annuelle : 17.000) et, dans l'enseignement privé et étranger, de 55.000 à 105.000 (augmentation moyenne annuelle : 5.000).

Ainsi, chaque étape atteinte est le point de départ d'une nouvelle action, poursuivie avec ténacité et régularité.

La pénétration médicale. — Quelques chiffres montrent la rapidité et l'importance de son extension.

Les statistiques des services officiels de l'Assistance Médicale indiquaient, pour l'année 1914, 75.000 malades hospitalisés et 2.175.000 journées de traitement. Cinq ans plus tard, à la fin de la guerre, ces chiffres passaient respectivement à 122.000 et à 2.647.000 puis, en 1929, à 222.000 et à 3.731.000.

Le total annuel des consultants et des consultations accuse une courbe d'ascendance plus nettement marquée encore : 1.702.000 consultations pour 654.000 consultants en 1914, 2.918.000 consultations pour 1.246.000 consultants en 1919, 5.859.000 consultations pour 2.747.000 consultants en 1929.

Les statistiques de la période décennale 1929-1938 marquent encore un nouveau bond :

Le nombre des malades hospitalisés en 1938 s'est élevé à 365.000, celui des journées de traitement dans les formations hospitalières à 6.547.000, celui des consultants à 6.232.000, et celui enfin des consultations à 13.708.000. Ainsi, au cours des dix dernières années, le pourcentage d'augmentation atteint presque 65 p. 100 pour les hospitalisés ; il dépasse 75 p. 100 pour les journées de traitement ; pour les consultants et les consultations, il est respectivement de 127 et de 134 p. 100.

Si le nombre des journées de traitement et celui des consultations s'accroissent plus vite que celui des hospitalisés et des consultants, c'est que les « clients » de l'Assistance Médicale indochinoise apprécient les soins qu'ils reçoivent, et qu'après en avoir goûté ils y reviennent.

COCHINCHINE

L'assistance sociale. — Créée en 1931, l'Assistance sociale a pris un grand développement depuis qu'un arrêté du Gouverneur (du 1^{er} juillet 1935) l'a complètement réorganisée sur des bases nouvelles et a institué un Comité central pourvu de ressources qui lui ont permis, depuis près de trois ans, d'aider puissamment les diverses Associations provinciales et celle de Saïgon-Cholon.

Les organismes chargés, sous le contrôle et avec l'aide des Pouvoirs Publics, de coordonner et de mettre en œuvre tous les moyens propres à réaliser divers buts définis dans les textes organiques, sont :

1^o Le Comité Central d'Aide mutuelle et d'Assistance sociale de Cochinchine ;

2^o Les Associations provinciales et celle de Saïgon-Cholon d'Aide mutuelle et d'Assistance sociale ;

3^o Les groupements mutualistes de toutes catégories ;

4^o Les autres associations à but charitable.

Le Comité central de l'A. M. A. S., présidé par un Inspecteur des Affaires Politiques et Administratives, comprend 44 membres, dont 22 désignés par le Chef de la Colonie, et 22 par les A. M. A. S. provinciales et régionales. Il est administré par un Conseil d'Administration de 9 membres, désignés par le Gouverneur de la Cochinchine parmi les membres du Comité central. Ce Conseil a la plus large délégation de pouvoirs pour l'Administration de l'Assistance sociale dans la colonie.

Les A. M. A. S. provinciales et l'A. M. A. S. Saïgon-Cholon sont des associations régulièrement autorisées, gérées par un Conseil d'Administration élu par les sociétaires, lesquels payent une cotisation annuelle. Leurs principales ressources proviennent de dons, de kermesses organisées par elles. Leurs buts sont les mêmes que ceux du Comité central et peuvent se résumer dans une seule formule : soulager la misère sous toutes ses formes.

Le Comité central d'A. M. A. S. est, d'abord, le « régulateur » des fonds provenant de la charité publique et des contributions budgétaires. En prélevant le quart des ressources des A. M. A. S. provinciales, il lui est permis de créer, dans les régions déshéritées où les habitants ont un standard de vie médiocre, des établissements de bienfaisance souvent plus utiles que ceux des contrées où la fortune est mieux répartie et où le nombre des infortunes à soulager est beaucoup moins important.

Chargé du contrôle de toutes les Associations d'Assistance sociale, hospitalière et de bienfaisance publiques et privées, le Comité central établit une liaison permanente avec les A. M. A. S. provinciales auxquelles ces œuvres sont affiliées pour la plupart. Celles-ci conservent leur autonomie, leur organisation et leur statut propre. Le Comité central, soit par l'intermédiaire de son Président, soit par les membres spécialement délégués à cet effet par le Conseil d'Administration ou par le Gouverneur, exerce un droit de contrôle sur la gestion financière de l'œuvre de bienfaisance qui s'est affiliée à l'A. M. A. S. et sollicite d'elle une subvention.

Ainsi, surtout depuis 1925, date de la réorganisation de l'Assistance sociale en Cochinchine, existe une double action d'aide et de contrôle en vue d'assurer dans de bonnes conditions le développement des organismes de bienfaisance de la colonie.

L'Administrateur, chef de province, étant président de l'A. M. A. S. provinciale et un Inspecteur des Affaires Politiques et Administratives, désigné par le Gouverneur, étant placé à la tête du Comité central d'A. M. A. S., la liaison entre les Pouvoirs publics et les particuliers groupés dans les associations régionales est étroite et efficace ; les résultats obtenus, tant dans le domaine de l'Assistance purement sociale que dans l'Assistance médico-sociale, sont plus féconds et surtout plus rapides.

Depuis la réorganisation de l'Assistance sociale, le Conseil d'Administration du Comité central poursuit un travail méthodique dont voici les grandes lignes :

1^o Elaboration d'un programme tendant à la coordination des efforts, au développement des œuvres intéressantes et à la création d'œuvres nouvelles : ce programme comporte d'abord l'aide à apporter aux individus aux différents âges de la vie humaine : Enfance (Goutte de Lait, Garderies, Crèches, Orphelinats, etc...) ; Adolescence (Patronages pour jeunes garçons abandonnés, Œuvre de relèvement de la Jeune fille, Maisons d'éducation, etc...) ; Adultes (Comité de Secours aux Chômeurs, Asiles pour indigents) ; Vieillards (Asiles de vieillards). En même temps, il cherche à atteindre les grands fléaux sociaux et à porter assistance à ceux qui en sont les victimes (Lutte antituberculeuse, Paupérisme, Lutte antilépreuse, Lutte antivénérienne).

L'amplitude du mouvement à établir et la solidarité des organismes sociaux à créer pour réaliser ce programme d'action exigent des

moyens financiers importants. Malheureusement, les ressources actuelles sont, par rapport au but que poursuit le Comité central encore insuffisantes.

2° Inventaire des Œuvres d'Assistance existantes. Pour atteindre toutes les formes de misère sociale existantes et éviter la dispersion des efforts, le Conseil d'Administration du Comité Central a établi un inventaire de toutes les œuvres existant en Cochinchine, leur classement d'après leur objet, leur utilité, leurs moyens, la précarité ou la pérennité de leurs ressources, etc., etc... Ce travail permet au Comité central de poursuivre son action dans les meilleures conditions et surtout d'utiliser au mieux les fonds dont il dispose.

ANNAM

La protection et l'amélioration du cheptel. — En Annam, le problème de l'élevage est double. Il vise, d'une part, à amender les pâturages existants et à créer de nouveaux champs de pâture ; d'autre part, à combattre les épizooties, à assurer leur prophylaxie, à améliorer les espèces par une sélection sévère des géniteurs et une protection efficace des reproductrices.

Sur le premier point, on constate que la valeur des herbages est généralement médiocre en raison de l'alternance des saisons extrêmes, sèches et humides, de l'envahissement, par l'*imperata cylindrica* (ou « herbe à paillote »), des zones incendiées ou calcinées, par la pratique des « rays » et, enfin, en raison d'habitudes de négligence permanente chez beaucoup de paysans.

Des efforts ont été accomplis en vue d'importer de bonnes plantes fourragères : herbes de Para, herbe à éléphant ; elles sont une aide précieuse pour les stations zootechniques et pour les éleveurs français. Mais ces plantes exigeant engrais et soins culturels, leur rôle efficace est de ce fait limité, car les paysans annamites, dans leur degré d'évolution actuelle, ne s'astreignent que très lentement à de telles méthodes : ils les tiennent d'ailleurs — non sans raison — comme entraînant des dépenses trop élevées par rapport à la valeur actuelle du cheptel.

Si, par contre, dans des conditions normales de sol et de climat, on arrive à sélectionner des herbes de bonne qualité moyenne, dont l'extension sera, par la suite, facile et assurée, on aura des éléments d'amélioration non négligeables. Aussi a-t-il été demandé aux Résidents de procéder, en accord avec les Services Vétérinaire et Agricole, à une enquête auprès de toutes les personnes s'intéressant à l'élevage, afin d'établir la liste des herbes de pâture existant dans chacune de leurs circonscriptions. En unissant les efforts et les bonnes volontés, on espère arriver à de bonnes réalisations dans des délais raisonnables.

En ce qui concerne la lutte contre les épizooties et leur prophylaxie, l'Administration s'est efforcée, en collaboration avec le Gouvernement annamite, d'appeler l'attention des éleveurs indigènes et des notables sur l'intérêt qui s'attache à la vaccination du bétail. Des tracts simples, propres à frapper l'imagination, ont été diffusés dans les

campagnes. La justice annamite, par l'application des sanctions prévues pour défaut de déclaration ou négligence des notables, contribue à faire adopter par la population rurale une discipline sanitaire indispensable à l'existence et au développement du cheptel.

Quant à une amélioration quantitative et qualitative du bétail permettant à l'Annam de faire face aux demandes de l'exportation sans compromettre les possibilités d'accroissement de son cheptel, on s'est d'abord efforcé, de discipliner les conditions dans lesquelles s'effectue la reproduction du bétail. L'état de déficience de la plupart des troupeaux est du à la pratique courante des éleveurs indigènes qui font castrer les plus beaux mâles en vue de la vente ou des travaux agricoles et réservent à la reproduction des bêtes peu vigoureuses ou mal conformées. De même les femelles affectées à la reproduction sont pour la plupart trop âgées. On doit remédier à cette situation par la mise en application d'un programme d'action comportant le recensement du cheptel, la sélection des mâles, la réglementation de la monte, la protection des femelles et diverses mesures d'encouragement à l'élevage.

Une Ordonnance royale du 23 février 1938 a déjà rendu obligatoire la castration des animaux mâles de l'espèce bovine reconnus impropres à la reproduction. Ce texte prévoit la constitution, dans chaque province, d'un cheptel sélectionné de reproduction, et l'organisation de concours en vue d'encourager une reproduction rationnelle. Un arrêté du Résident Supérieur, pris en application de cette ordonnance, a chargé une commission se réunissant chaque année dans les centres importants de chaque circonscription, d'établir la discrimination entre les animaux impropres à la reproduction et ceux pouvant être admis comme bons reproducteurs. La castration est faite d'office, sans frais, par le Service Vétérinaire. Cet arrêté prévoit encore un contrôle des animaux reproducteurs de l'espèce bovine, le classement et le marquage des étalons qui peuvent appartenir indifféremment à l'Administration provinciale, aux communes ou aux particuliers. Il réglemente aussi le fonctionnement des concours régionaux et l'attribution des primes d'encouragement à l'élevage des étalons.

L'application de ces mesures par le Service Vétérinaire, avec le concours de l'Administration annamite, doit aboutir à l'amélioration rapide des bovins, et donnera à l'élevage des bovins sa place dans l'économie générale du pays.

Les mêmes problèmes d'élevage et d'amélioration de races se posent pour le cheval. La production est de qualité médiocre et tend à baisser par suite de très nombreux achats de poulinières effectués depuis quelques années, dans le Sud-Annam, par les maquignons cochinchinois. Par ailleurs, les voitures hippomobiles se multiplient dans le Sud-Annam. Le développement de ce mode de locomotion, peu onéreux et commode pour les paysans annamites, présente, au point de vue social, l'avantage de supprimer progres-

sivement le métier de tireurs de pousse-pousse ruraux, mal rétribué d'ordinaire.

Afin de développer l'élevage du cheval, l'Administration a interdit provisoirement la sortie des femelles aptes à la reproduction. Elle a conclu des achats de poulinières en Haute-Région, en vue de leur cession aux éleveurs annamites du delta. L'élevage du cheval est, en outre, encouragé et contrôlé par le Service Vétérinaire.

L'élevage du petit bétail est aussi l'objet de soins attentifs. Des porcheries provinciales ont été construites et dotées de verrats sino-annamites de la Haute-Région, susceptibles d'améliorer nettement le porc des plaines.

Le mouton bénéficie de mesures destinées à le multiplier et à le protéger. Des essais de croisement sont effectués et une propagande est menée pour convaincre les éleveurs de la nécessité de divers soins qu'exige la santé des troupeaux.

L'élevage familial des volailles s'avère très florissant ; il donne lieu à un mouvement d'exportation intéressant vers le Tonkin, la Cochinchine et même vers la Chine.

TONKIN

Les petites industries. — Elles ont pris dans la province de Hadong un développement remarquable sous l'impulsion de S. E. Hoang-Trong-Phu, fils de feu Hoang-Cao-Khai, ancien vice-roi du Tonkin qui, pendant vingt-neuf ans, a exercé les fonctions de Tong Duc dans cette circonscription, ce qui lui a permis d'entreprendre et de mener à bien une œuvre de longue haleine.

Le but qu'il poursuivait était, avant tout, humanitaire. Il s'agissait de mettre les habitants d'une province agricole à l'abri des famines ou tout au moins de la misère qu'entraînent trop souvent, en Extrême-Orient, les sécheresses et les typhons. Il pensa que le meilleur moyen d'y parvenir était, sans détourner aucun paysan de la terre, de faire de chacun un artisan autant qu'un agriculteur. L'homme des champs, employant ses loisirs ou mettant à profit la main-d'œuvre familiale pour fabriquer des objets pouvant être vendus au loin, serait, dans une certaine mesure, garanti contre les caprices des saisons.

Le genre d'industrie qu'il fit ainsi renaître est essentiellement familial et le matériel est des plus simples. Mais cette organisation permet de produire à des prix suffisamment bas pour faciliter l'écoulement des produits et garde assez de souplesse pour qu'en cas de mévente d'un produit l'indigène puisse se consacrer à la fabrication d'un autre, sans grandes dépenses pour l'achat d'un matériel nouveau ou les frais de nouvelles installations.

Plusieurs villages se sont spécialisés dans le tissage des soieries. Mais cette industrie est surtout florissante dans le village de Van-Phuc, où l'on compte une centaine de métiers en activité. Chaque métier occupe quatre personnes et peut tisser environ 3 mètres d'étoffe par jour.

L'industrie de la dentelle qui, aujourd'hui, occupe une population d'environ 6.000 ouvrières, réparties dans une dizaine de villages, est sortie tout entière de l'enseignement donné dans deux écoles créées par Mme Autigeon, l'une en 1905 au village de Ha-Hoi, et l'autre en 1913 dans un hameau du village de Cau-Do. Le filet et le point de Venise sont les deux genres de dentelle où les ouvrières indigènes excellent.

La broderie en point de Pékin, introduite autrefois par un ministre annamite, au retour d'une ambassade en Chine, fut longtemps réservée à la confection des dais, des panneaux en drap et des parasols. Mais la demande de ce genre d'objets diminuant de jour en jour, les brodeurs ont transformé leur industrie en broderie sur soie et sur toile, dont il se fait un commerce suivi à Hanoï. Plusieurs ouvriers ont des dépôts en Cochinchine, à Hongkong et à Singapour. Leurs ouvrages sont exportés aussi en France, en Suisse et dans d'autres pays. Leur principal centre de production est le village de Huong-Duong.

Quatre villages, dépendant du huyên de Hoan-Long, fabriquent le papier annamite, au moyen d'un procédé qui rappelle celui de notre ancien papier de chiffon dit « à la cuve ». La fabrication comporte les opérations suivantes :

L'écorce du *cây gio* (genre de papyrus qui pousse dans les forêts de Yên-Bay et de Viétri) est immergée dans l'eau pendant vingt-quatre heures. Elle est ensuite jetée dans un bain de lait de chaux pendant quarante-huit heures. On la transporte dans un four où elle est soumise à la cuisson au bain-marie pendant quatre jours. Sortie du four, elle est à nouveau lavée dans un bain de lait de chaux. L'écorce, au cours de ces bains successifs, se sépare de son enveloppe extérieure. Un pilonnage énergique la transforme ensuite en pâte de cellulose ; après lavage, cette pâte est immergée dans un bassin en maçonnerie rempli d'eau pure. Des ouvrières, au moyen de tamines, espèces de stores très fins en bambou, agitent la pâte qui se dépose sur la tamine en mince feuille de papier. Après cette opération, les feuilles de papier sont soumises à la presse et séchées au four, puis réunies en mains de 100 feuilles et livrées à la vente. Deux mille ouvriers et ouvrières vivent de la fabrication de ce papier.

A ce propos, on peut signaler, comme une curiosité, la famille Lai qui, dans un hameau de la province, possède, depuis des centaines d'années, le monopole de la fabrication d'un certain papier jaune orné de dessins et réservé pour les brevets impériaux.

Il serait trop long d'énumérer toutes les petites industries qui font aujourd'hui la prospérité de la province de Hadong. Dans le seul village de Trieu-Khuc, on trouve des ateliers de fleurs de plumes, de garnitures de chapeaux, de ceintures, de franges, de boîtes pour théières, de tissage pour serviettes éponge, de plumeaux et de mille autres choses encore. Ailleurs on fabrique des ombrelles japonaises, des éventails en papier, du tulle pour

moustiquaires, de remarquables objets de vannerie, des chapeaux et des manteaux en latanier ; des chapeaux genre panama tressés en lanières de bambou ; des hamacs en chanvre, des baguettes de parfums... etc.

Une société d'encouragement pour les arts et industries a son siège au chef-lieu de la province. Cette société, qui est, en quelque sorte, l'animatrice et le guide de l'activité indigène, a créé, dans un édifice de style local, un Musée permanent où sont exposées les œuvres des artisans de toute la région. A côté, se trouvent des ateliers où des indigènes fabriquent des soies brochées avec les métiers traditionnels — des métiers horizontaux à peu près identiques à ceux qu'on employait à Lyon avant Jacquard, avec cette différence que le « tireur de lacs » est juché sur un siège au-dessus du métier — des tapis de haute lisse, des objets en os et en corne, des statuettes en bois, des objets en écaille, des meubles et des bibelots ornés d'incrustations.

CAMBODGE

Le poivre. — Voici un des rares produits secondaires de l'agriculture indochinoise dont la production actuelle soit inférieure à ce qu'elle était en 1914. Elle était alors tout près d'atteindre 8.000 tonnes ; elle n'en donne plus guère aujourd'hui que 4.500.

Des efforts sérieux ont été entrepris depuis trois ans pour améliorer cette situation. En particulier, une série de textes réglementaires ont été promulgués en 1937 et en 1938 pour ne livrer à l'exportation qu'un poivre bien conditionné, stable et propre à donner confiance aux marchés extérieurs. On peut espérer que la courbe des exportations redeviendra bientôt ascendante.

Celles-ci ont, en 1938, représenté 1.736.700 p. pour le poivre, qui s'inscrit ainsi, dans nos sorties de produits agricoles, immédiatement après le riz, le maïs, le caoutchouc et le thé : il est donc pour la colonie une source de revenus appréciable.

Sa culture est nettement localisée, au Cambodge, dans les provinces de Kampot et de Takeo ; en Cochinchine dans la province de Hà-tien (y compris l'île de Phu-Quôc). Elle couvre de 1.600 à 1.700 hectares et compte 4.340.000 pieds, dont 3.800.000 au Cambodge et 540.000 en Cochinchine. Une partie seulement de ces plants sont en production.

Le poivrier est cultivé presque exclusivement par des Chinois. Son rendement dépend du soin qu'il reçoit et des engrais qu'on lui fournit ; est-il négligé, la fructification baisse aussitôt dans de très fortes proportions. On admet que chaque plant donne en moyenne 1 kgr. 500 par an.

Les fruits sont des baies groupées en épis — couramment appelés grappes — qui, d'abord vertes, passent au jaune, puis, à maturité, au rouge. La récolte se fait en saison sèche, de

janvier à mars ou avril. Après la cueillette, les épis sont mis en tas pendant deux ou trois jours, et soumis ainsi à une légère fermentation qui rend le grain plus facilement détachable. Celui-ci, après quatre ou cinq jours de séchage au soleil, est légèrement ridé et noirâtre. C'est le « poivre noir » du commerce. Le « poivre blanc » s'obtient en faisant tremper les grains dans l'eau pendant trois ou quatre jours, puis, en les frottant énergiquement entre les mains de façon à détacher la partie externe du péricarpe. Il perd ainsi le tiers de son poids.

L'exportation du poivre d'Indochine a subi depuis quinze ans des variations sensibles. De près de 5.000 tonnes en 1924, elle est tombée à 3.434 en 1935 pour se relever à 3.900 tonnes environ en 1936, à 3.852 en 1937, à 5.704 en 1938. Pour le premier semestre de 1939 elle a été de 2.403 tonnes, contre 2.445 et 1.971 pendant les mêmes périodes de 1938 et 1937.

Les variations en valeur ont été beaucoup plus fortes. De près de 4 millions de piastres en 1924 et de 7.373.000 piastres en 1927 (pour 4.235 tonnes), la valeur est tombée en 1935 à 1.343.000 piastres, à 1.174.000 piastres en 1936, à 1.213.000 piastres en 1937, pour se relever en 1938 à 1.737.000 piastres. En effet, le cours moyen, coté à Saïgon, qui était encore de 61 p. 70 en 1931, n'a pas dépassé 28 p. 20 en 1938.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Manœuvres militaires asiatico-égyptiennes

— A la fin de mars et au début d'avril ont eu lieu pendant quatre jours, dans le désert oriental de l'Égypte, ou plus exactement, dans le désert de Suez, des manœuvres militaires combinées entre les armées britannique, indienne et égyptienne cantonnées dans les pays baignés par l'ultime Méditerranée orientale. Les troupes stationnées à la frontière de la Transjordanie y ont pour la première fois participé avec la légion arabe de l'émir Abdullah.

Le commerce maritime allemand dans le Levant. — Les premières communications maritimes entre l'Allemagne et les pays du Levant méditerranéen datent de 1890. Dès cette époque, des petits cargos, d'une capacité de 1.700 tonneaux et d'une vitesse de 8 à 9 nœuds, transportèrent dans les « échelles » du Proche-Orient des marchandises d'origine germanique dont les rapports de nos consuls signalèrent bientôt l'apparition et le succès sur les marchés. Après la guerre de 1914-1918, le trafic allemand, non content de reconquérir ses positions anciennes, prit une extension nouvelle ; il demeura toutefois, jus-

qu'en 1935, partagé entre plusieurs compagnies de navigation. Mais, à cette dernière date, la Deutsche Levante de Hambourg fut reconstituée sur des bases élargies en même temps qu'était créée l'Atlas Levante de Brême, et très vite, malgré la crise économique que traversait alors encore le monde entier, les deux compagnies prospérèrent. Au cours des années 1937 et 1938, l'augmentation du trafic fut notable; en 1938, tous les navires de la Deutsche Levante travaillèrent à plein. Aussi, malgré la déception causée par les taux du fret et en dépit d'une certaine élévation des dépenses d'exploitation, la Compagnie put-elle distribuer cette même année un dividende de 6 p. 100, et non plus seulement de 5 p. 100.

A la fin de 1939, tandis que l'Atlas Levante comptait 10 navires à vapeur de 35.187 tonneaux en lourd et 4 navires à moteurs de 9.400 tonneaux, la Deutsche Levante Linie possédait 16 navires d'une capacité totale de 77.913 tonneaux. Mais cette flotte ne suffisait pas aux besoins du trafic, et, pour satisfaire ses exigences comme pour combattre la concurrence étrangère — italienne surtout — force était de moderniser les navires en service et d'en augmenter le nombre. Mais les événements qui se sont produits au cours de ces derniers mois ont modifié la situation; aujourd'hui, sauf en Mer Noire, le commerce maritime allemand, qui, hier encore, primait tous les autres par le dumping et le troc, a totalement disparu du Proche-Orient.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Une visite de bonne amitié. — On se rappelle que le Haut-Commissaire de France dans les pays sous mandat avait en novembre dernier, accompagné de Mme Gabriel Puaux, fait visite à Jérusalem à son collègue de Palestine. Sir Harold Mac Michael s'est à son tour, à la fin de mars, rendu à Beyrouth en compagnie de lady Mac Michael; il y a été accueilli avec les honneurs officiels et est resté pendant trois jours (du 25 au 27 mars) en qualité d'hôte de notre Haut-Commissaire au Liban, où le Président de la République libanaise et le Général Weygand ont, comme M. Gabriel Puaux lui-même, donné des réceptions en son honneur.

Accords frontaliers syro-turcs. — Au milieu de mars ont été engagées à Ankara des négociations qui ont abouti au bout de quelques jours à la conclusion de nouveaux accords frontaliers turco-syriens. Leur négociateur pour la Syrie, M. Philippe David, délégué du Haut-Commissariat pour la région d'Alep (il était assisté d'un certain nombre d'experts) s'est borné à parapher les six protocoles dont il avait discuté les termes avec les Turcs dans une atmosphère très cordiale, laissant au Haut-Commissaire la satisfaction de les signer. Effectivement, M. Gabriel Puaux est arrivé à Ankara le 19 mars et, après avoir

(le 30) trouvé auprès du Président de la République, Ismet Inönü, un accueil particulièrement affable, a signé le 31, en même temps que le Ministre turc M. Saradjoglou et notre Ambassadeur M. Massigli, les accords déjà paraphés par M. Philippe David.

Nous reviendrons sur ces textes (ils se composent de six protocoles annexes, d'une convention d'amitié et de bon voisinage, que complètent encore un protocole spécial, une déclaration et deux lettres annexées); retenons simplement ici qu'ils confirment et consolident l'accord provisoire conclu le 23 juin 1939 à la suite du règlement de la question d'Alexandrette, et notons avec quelle cordialité, après la signature de ces documents au Ministère des Affaires Etrangères d'Ankara, Turcs et Français se sont félicités de l'événement. Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Saradjoglou, constata que cette convention turco-syrienne et ses annexes faisaient disparaître pour l'avenir toutes les sources de ces difficultés qui, dans le passé, avaient parfois altéré les relations de la France et de la Turquie. En lui répondant, l'Ambassadeur de France, M. Massigli, se plut à rappeler les paroles dites, la veille, par le Président Ismet Inönü à M. Gabriel Puaux et à lui-même au cours de l'audience qu'il leur avait accordée à tous deux :

Les relations turco-syriennes seront désormais excellentes, puisqu'elles reposent sur la base inébranlable de l'amitié franco-turque.

Sans vouloir ici entrer dans une étude détaillée des récents accords turco-syriens, bornons-nous à indiquer qu'ils résolvent un certain nombre de questions délicates que posait le retour du Sandjak d'Alexandrette, de ce que les Turcs appellent le Hatay, à la Turquie. Est tranchée la question des optants, dont la situation était réglée auparavant par le protocole annexé au traité de juillet 1938, qui n'avait pas été ratifié. D'autre part, le droit à la juridiction ordinaire est concédé aux Turcs résidant en Syrie, et les problèmes multiples et complexes que posent la transhumance, la contrebande, le contrôle vétérinaire, le transport, sont traités dans les textes annexes. Quant à la convention même d'amitié et de bon voisinage, elle remplace celle du 30 mai 1936, arrivée à expiration le 15 mars 1940.

Ajoutons que la signature des accords du 31 mars a provoqué une réelle satisfaction en Turquie, où l'officieux *Ulus* écrivait tôt après :

Nous avons toujours voulu participer à l'organisation de tout le Proche-Orient sur le plan de l'amitié, et compléter du côté de la Syrie l'ensemble harmonieux que constitue le pacte de Saadabad. La France et l'Angleterre nous ont approuvés et nous ont aidés à obtenir l'amitié de l'Irak et de la Syrie.

Chez les réfugiés du Hatay. — Le Haut Commissaire a tenu à témoigner sa sollicitude aux habitants du Sandjak d'Alexandrette qui avaient préféré quitter leurs installations pour demeurer sous la protection de la France en

territoire libanais. Il a donc été visiter, au milieu de mars, le camp qui avait été aménagé à Anjar pour ces réfugiés arméniens, et il l'a minutieusement inspecté. La population du camp lui a fait un accueil enthousiaste, l'a fait passer sous des arcs de triomphe improvisés dont les inscriptions exaltaient la France, et l'a fait assister, avant son départ, à des danses arméniennes qu'elle a exécutées en son honneur.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La bonne harmonie judéo-arabe. — Cette chronique a déjà signalé à différentes reprises le rétablissement de l'entente entre les Israélites et les Arabes. Le Parlement britannique y a contribué en interdisant récemment les transactions foncières entre ces deux éléments de la population. Si quelques éléments de la communauté juive ont mal interprété cette décision et ont manifesté publiquement leur mécontentement, à Jérusalem et à Tel Aviv en particulier, les Arabes l'ont tenue comme propre à aider au rétablissement de la concorde, et le maire de Naplouse l'a estimée propre à cimenter l'entente judéo-arabe sur des bases solides et à permettre d'instaurer en Palestine une ère de prospérité dont toutes les communautés tireront bénéfice.

A Jaffa, cette bonne intelligence est complète. Les responsables de l'administration de la ville, à débiter par le maire arabe, ne connaissent que des citoyens de Jaffa, sans se soucier de la confession religieuse des uns et des autres ; ils aident de leur mieux les citoyens israélites qui avaient quitté la ville et qui désirent y rentrer. La vie est redevenue entièrement normale.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement entre Israélites et Arabes que règne cette entente. Les décisions prises par le synode des églises orthodoxes du Levant, sous la présidence des trois patriarches de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, en fournissent la preuve. Elles ont, sous réserve de l'approbation du patriarche œcuménique d'Istanbul, fulminé l'excommunication contre l'évêque orthodoxe du Reich, pour avoir encouragé au schisme les églises orthodoxes d'Allemagne, de Tchecoslovaquie et de Pologne ; elles ont aussi proclamé soutenir la cause des alliés, déclarant les orthodoxes unis « corps et âmes » avec eux « dans la lutte engagée pour la défense du droit et de la liberté des peuples ». Ainsi, conformément au but indiqué dès le début de la réunion par le patriarche de Jérusalem, le Saint-Synode a pris la défense des principes du christianisme, « principes qui se confondent avec ceux de la civilisation même ».

Ces décisions — la première surtout — ont sans doute décidé l'Ambassadeur du Reich à Ankara, M. von Papen, à rendre visite au patriarche orthodoxe d'Istanbul, le 27 mars ; il aurait vainement essayé, affirme-t-on, de l'assurer des intentions pacifiques de l'Allemagne et de son sincère désir de voir la guerre finir au plus tôt.

La potasse de la Mer Morte. — Depuis la déclaration de la guerre entre l'Allemagne et les Alliés, la Palestine est devenue pour ces derniers le principal fournisseur de potasse. Les gisements français sont trop près de la Ligne Maginot pour pouvoir être exploités, en effet, et tandis que ceux d'Allemagne, de Pologne et de Russie sont fermés aux Puissances occidentales, ceux d'Espagne, complètement saccagés par la guerre civile, ne sont pas encore remis en état d'exploitation. Aussi la production de la Mer Morte en potasse (70.000 tonnes en 1939 ; on en extraira le double en 1940) est-elle actuellement, en majeure partie, dirigée vers les pays alliés, à qui elle fournit des engrais et aussi plusieurs éléments utilisés comme antidotes aux néfastes effets du gaz moutarde. Comment s'étonner, dès lors, que les exportations aient augmenté de 250 p. 100 en trois ans et passé de 167.954 livres P. en 1937, à 322.961 en 1938 et 427.690 en 1939 ?

Une entrevue de l'émir Abdullah et du régent d'Irak. — C'est dans le désert de Syrie, au camp de Rutbah, que l'émir Abdullah, souverain de la Transjordanie, et le régent de l'Irak se sont rencontrés à la fin de mars. Dans les milieux arabes qualifiés de Jérusalem, on estime que les deux hommes d'Etat ne s'y sont pas seulement entretenus des conditions de la nouvelle politique transjordano-palestinienne ; ils auraient aussi envisagé la coordination de leurs efforts en vue de la constitution d'un front contre tout éventuel danger extérieur.

Les grandes lignes de la politique étrangère de l'Irak. — A la veille de donner sa démission de Président du Conseil, Nouri Pacha Saïd (il est demeuré Ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet qui a succédé à celui qu'il avait formé lui-même) a exposé les grandes lignes de la politique extérieure du pays à l'occasion de la discussion du budget. Le droit et la justice sont (a-t-il dit) à la base de la politique du Gouvernement, et son très ardent désir est de régler par voie de négociations les conflits qui pourront s'élever à propos de la gestion des affaires de l'Irak. Celui-ci ne peut pas résoudre de façon indépendante les problèmes arabes, auxquels certaines puissances étrangères sont intéressées ; mais du moins peut-il poursuivre les efforts qu'il a déjà entrepris en faveur de la cause arabe. C'est là une ligne de conduite qui a déjà permis de trouver une solution en Palestine et d'aboutir à des résultats satisfaisants.

On retrouve les mêmes idées dans la déclaration ministérielle lue le 6 avril, par M. Rachid Guilani, le nouveau Président du Conseil, devant le Parlement irakien. Les objectifs du cabinet se résument en effet ainsi :

- a) Resserrement des liens d'amitié noués avec l'Angleterre et fidélité à l'alliance entre les deux pays sur la base de leurs intérêts communs ;
- b) Consolidation des rapports amicaux noués avec les autres pays arabes, et poursuite des efforts ten-

dant à réaliser les aspirations des nations arabes voisines, en plein accord avec les alliés ;

c) Resserrement de l'amitié et de la collaboration déjà existantes avec les autres pays signataires du pacte de Saadabad ;

d) Maintien des relations cordiales avec les autres pays amis.

Ajoutons que, dans le domaine financier, le cabinet Rachid Guilani annonce une politique d'économies qui permettra de constituer une réserve pécuniaire, afin de parer à toute éventualité.

TURQUIE

Pour la défense nationale. — Un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 120 millions de livres turques, que financera la Banque centrale de la République, a été déposé au début d'avril sur le bureau du Kamutay, puis voté. Il est ainsi venu grossir les crédits budgétaires normaux déjà votés par les députés.

Par là, comme aussi par les inspections des grands chefs militaires, se trouvent confirmées les affirmations formulées à la fin de mars par la presse turque tout entière au sujet de l'intervention de la Turquie contre tout agresseur des Balkans. Depuis l'annexion de l'Albanie (a, par exemple, expliqué le *Yenissabah*), notre pays prend toutes les mesures nécessaires à sa défense ; jamais la Turquie, maîtresse et sentinelle qualifiée des Détroits, ne tolérera l'installation d'une grande puissance dans la péninsule balkanique. Les préparatifs de défense nationale exécutés avec rapidité en de nombreux points du territoire, la rigueur du contrôle institué sur les cargaisons de bateaux neutres introduisant en Turquie des articles prétendus destinés à la consommation intérieure, mais adressés en fait à d'autres clients étrangers (on avait découvert certains maquillages de destination qui ne laissaient aucun doute à cet égard) témoignent de la décision avec laquelle la Turquie entend faire respecter sa neutralité et aussi remplir ses obligations au sujet des Détroits.

Situation économique. — Il a été question dans notre dernier numéro (aux pages 72-73) de la loi sur la protection de la Nation et de l'émoi provoqué par sa mise en application. Du moins a-t-on constaté que cette mise en vigueur avait mis un terme à la spéculation, si bien que les prix appliqués à peu près à tous les produits courants sont restés presque normaux, sauf pour les métaux importés de l'étranger et qui ont nécessairement, du fait de la guerre, subi la hausse survenue dans les pays producteurs eux-mêmes.

En même temps qu'il prenait des mesures rigoureuses pour empêcher toute hausse injustifiée, le Gouvernement constituait, à Ankara, le Comité de coordination prévu par la loi sur la protection de la Nation et y faisait entrer des

délégués de tous les départements intéressés. La première mesure prise par ce Comité fut l'établissement du travail obligatoire à salaire normal dans les mines de charbon du bassin houiller d'Héraclée. D'autres mesures d'ordre économique ont suivi, pour assurer l'approvisionnement de la Turquie de toutes les manières.

C'est à elles qu'il convient de rattacher la décision (approuvée par le Conseil des Ministres) en vertu de laquelle — abstraction faite des bateaux-citernes — tous les navires tures à propulsion mécanique jaugeant plus de 150 tonnes ne peuvent se rendre, désormais, à l'étranger qu'avec l'autorisation du Ministre des communications, ou plus exactement d'une commission composée de représentants civils et militaires du Gouvernement et siégeant à Stamboul. En vertu de cette décision, les navires partis des ports tures le 21 mars à destination de l'étranger sont obligés de regagner la Turquie aussitôt après avoir déchargé leur cargaison et en ne chargeant des marchandises que dans les ports situés sur leur itinéraire de retour.

Simultanément, les milieux diplomatiques travaillent à consolider et à développer les relations surtout économiques, mais aussi les relations intellectuelles, avec les pays du Levant, avec l'Égypte en particulier.

Un accord commercial avec la Grèce. — Le 11 mars a été signé à Ankara un accord commercial et de compensation dont les négociations, commencées le 5 janvier, avaient été menées par une délégation grecque présidée par le Conseiller de l'Ambassade hellénique à Ankara même. Valable pour un an, cet accord turco-grec est, lors de son expiration, renouvelable par tacite reconduction.

Progression des ventes turques dans les pays alliés. — On a déjà signalé dans cette chronique les efforts, couronnés de succès, faits pour développer le commerce de la Turquie avec les pays alliés. Le correspondant à Ankara du journal égyptien *Alahram* en fournit une preuve nouvelle en s'appuyant sur les statistiques récemment publiées par le Ministère ture du commerce pour les deux premiers mois de la présente année 1940. Il en ressort que les exportations de la Turquie à destination des deux pays alliés ont monté, durant cette période, de 6 p. 100 en 1939 à 28 p. 100 en 1940 ; durant le même temps, les exportations de la Turquie vers le Reich sont tombées de 85 p. 100 en 1939 à 2 p. 100 seulement, en 1940, du total de son commerce extérieur.

La création de la grande Compagnie commerciale dite « The English Commercial Corporation Ltd », dont le Chancelier de l'Échiquier a indiqué, le 4 avril, la formation dans une réponse écrite à une question parlementaire, contribuera sans aucun doute à accroître encore cet essor ; cette Compagnie ne doit-elle pas, en effet, travailler en premier lieu à développer le commerce britannique avec les Balkans ? Nous y reviendrons.

ARABIE

Entre les Puissances Alliées et le Yémen. — D'après le correspondant de l'*Orient Arabe*, à Aden, les négociations amorcées avant la guerre entre la France, la Grande-Bretagne et le Yémen se seraient poursuivies de manière très satisfaisante durant la fin de 1939 et seraient proches d'aboutir à une conclusion. Mus par un égal désir d'élucider toutes les questions en litige entre les trois parties (celle des régions protégées par l'Angleterre et de la souveraineté de l'Imam sur ces mêmes régions, celle de Cheikh-Saïd, celle du protectorat d'Aden, sans parler d'autres sujets d'ordre politique ou économique) et soucieux de leur donner des solutions susceptibles de garantir leurs intérêts réciproques sans désavantage pour chacune d'elles, l'Émir Seif ul Islam el Hussein, négociant au nom de l'imam Yahia, son père, et les représentants de la France et de la Grande-Bretagne ont voulu asseoir leurs rapports futurs sur les bases d'une confiance réciproque et d'une collaboration sincère. L'accord en préparation prouvera qu'ils y sont parvenus.

Extrême-Orient

CHINE

La conférence centrale politique de Nankin. — Conformément aux indications contenues dans notre avant-dernière chronique (cf. la p. 52), le Conseil politique central a commencé ses travaux le 20 mars. De ses 30 membres, 10 sont des partisans du Kouomintang dit « orthodoxe », 5 représentent le Gouvernement dit « réformé » de Nankin, 5 le Gouvernement provisoire de Pékin, 2 la Mongolie intérieure, 4 divers partis ralliés au Dr Wang et les 4 derniers sont qualifiés d'indépendants. C'est par le rappel des buts poursuivis par lui-même que M. Wang Ching Wei a inauguré les travaux de ce Conseil ; il faut, a-t-il dit, « établir un nouvel ordre, rétablir la paix et permettre la reconstruction nationale de la Chine. » Dans ce but, le Conseil a estimé que la première chose à faire était une sorte d'escamotage du Gouvernement de Tchoung-King en proclamant le transfert, de cette ville à Nankin, du Gouvernement national de la Chine, et il a fixé le 30 mars comme date de cette cérémonie. Puis il a investi M. Wang Ching Wei des fonctions de « président du Gouvernement national » en attendant l'adhésion (vivement désirée) du Président Lin Sen, et l'a nommé Président du Yuan exécutif ; il a aussi désigné les Présidents des autres Yuans, et a enfin conféré au Dr Wang tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'ajustement des relations sino-japonaises.

Voici, d'après une dépêche de Tokio reproduite par le *Temps* du 31 mars, les décisions relatives

au Gouvernement national de la République prises par le Conseil central de Nankin :

1° Adoption du projet de programme politique du Gouvernement national qui sera publié le 30 mars ;

2° Adoption du projet de Constitution du comité central politique ;

3° Insertion de l'amendement suivant à l'article 15 de la loi constitutionnelle du Gouvernement national de la République chinoise : « Les Yuans, qui étaient, autrefois, responsables devant le comité central exécutif, le seront désormais devant le comité central politique » ;

4° a) Suppression des noms de « Gouvernement provisoire de Pékin » et de « nouveau Gouvernement de Nankin » ; b) constitution d'un comité politique de la Chine du Nord chargé par le Gouvernement national d'assumer les fonctions administratives aux lieu et place du Gouvernement provisoire de Pékin et d'en assurer rapidement l'ajustement, conformément aux lois et règlements du Gouvernement national. Quant aux fonctions administratives du nouveau Gouvernement de Nankin, elles seront assumées directement par le Gouvernement national qui en réalisera d'urgence l'ajustement ; c) le comité politique de la Chine du Nord conservera les fonctionnaires du Gouvernement provisoire de Pékin ;

5° En ce qui concerne la politique à suivre à l'égard du Gouvernement de Tchoung-King, adoption des points suivants : a) à partir du retour du Gouvernement national à Nankin, seront considérés comme nuls les lois, ordonnances, traités, accords ou engagements promulgués ou conclus par le régime de Tchoung-King, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; b) les armées devront cesser le feu et attendre les instructions du Gouvernement national ; c) tous les fonctionnaires devront rentrer à Nankin dans le plus bref délai possible et en informer le Gouvernement national ;

6° Adoption de décisions concernant la convocation du congrès du peuple et l'application du régime constitutionnel.

Ajoutons que le drapeau adopté par le nouveau Gouvernement, comme emblème national, est un soleil blanc sur fond bleu ; d'aucuns ont dit qu'il porterait temporairement l'inscription : « Paix et Anticommunisme. »

La cérémonie du 30 mars. — La Conférence centrale de Nankin avait décidé que le transfert décidé par elle ou, pour parler plus exactement, l'intronisation du Gouvernement constitué par elle se ferait de manière très simple, comme un simple épisode de l'histoire intérieure de la Chine. La ville n'en était pas moins décorée, pavoisée, ornée d'arcs de triomphe aux principaux carrefours au matin du 30 mars, lorsque le Dr Wang et ses amis se réunirent pour la prestation de serment du premier en la double qualité, d'abord de Président temporaire du Gouvernement national (jusqu'au retour à Nankin du Président Lin Sen), puis de Chef du Yuan exécutif et de Chef du nouveau Gouvernement. Cette prestation de serment fut suivie de la lecture du testament de Sun Yat Sen, le fondateur du Kouomintang, duquel se réclament toujours le Dr Wang et ses partisans. Puis, M. Wang Ching Wei annonça officiellement le retour à Nankin du Gouvernement « national » formé pour « remplacer » celui de Tchoung-King et exposa les dix points

du programme du nouveau Gouvernement, tels que les avait fixés la Conférence préparatoire de Nankin.

Voici, d'après un télégramme de Nankin daté du 30 mars, et publié dans le *Temps* du 30 mars même, l'énoncé des dix points de ce programme qui (note le rédacteur de la dépêche) « témoigne du désir du nouveau Gouvernement national de partager avec le Japon et le Mandchoukouo la responsabilité de la construction d'un *nouvel ordre en Extrême-Orient* :

1° Le Gouvernement national, poursuivant une politique de relations de bon voisinage, désire, en observant une diplomatie pacifique, assurer la souveraineté et l'intégrité administrative de la Chine, et désire coopérer à l'établissement d'une paix durable en Extrême-Orient et à la construction d'un « *nouvel ordre* » ;

2° Les intérêts légitimes des puissances amies en Chine seront pris en considération et les relations entre le nouveau Gouvernement et ces puissances seront rajustées de manière à permettre des rapports d'amitié ;

3° Le Komintern et toutes les organisations qui mettent la paix en danger seront supprimés, en coopération avec les puissances amies ;

4° Toutes les forces chinoises qui mènent une lutte de guérilla seront incorporées dans l'armée nationale et la dictature militaire sera abolie. Une complète démarcation entre l'administration militaire et le commandement militaire sera établie ;

5° Les principes démocratiques seront mis en vigueur par la création d'organes publics dans lesquels toutes les classes de la société seront représentées ;

6° L'Assemblée nationale sera convoquée pour préparer une Constitution et pour donner ses pouvoirs au Gouvernement constitutionnel.

7° Après la liquidation de la guerre, la reconstruction économique et industrielle sera entreprise en demandant aux capitaux et aux techniciens de nations étrangères amies de participer à cette reconstruction ;

8° Le commerce avec l'étranger sera développé pour permettre d'équilibrer les achats faits par la Chine à l'étranger, et une banque centrale sera constituée pour unifier la monnaie chinoise et pour jeter les bases d'une reconstruction financière ;

9° Le mode de taxation des impôts sera révisé pour alléger les charges pesant sur le peuple chinois ; les villages d'agriculteurs seront rebâtiés ; les réfugiés seront secourus et une vie stable sera assurée au peuple chinois ;

10° L'antikomintern, la paix et la reconstruction nationale seront les principes directeurs de l'éducation en Chine. L'enseignement scientifique sera développé.

En marge de ce programme, il convient de détacher une phrase du discours du Dr Wang, qui éclaire le premier article dudit programme :

L'indépendance et la souveraineté territoriale, ainsi que l'intégrité administrative, seront sauvegardées afin d'assurer une coopération économique basée sur la réciprocité et l'égalité. La Chine et le Japon, tels deux frères réconciliés, établiront un ordre nouveau en Asie orientale. Une politique identique de paix sera appliquée à l'égard de toutes les puissances amies.

Ajoutons encore que Wang Ching Wei a invité les fonctionnaires de Tchoung-King à se présenter à Nankin pour y « remplir leur devoir » et leur a promis le même traitement qu'à Tchoung-King.

Les réactions de Tchoung-King. — Est-il besoin de dire que le Gouvernement de Tchoung-King réagit vivement contre cette tentative d'absorption par les hommes de Nankin, que Wang Ching Wei a rendue plus manifeste encore quand il a dit, dans son discours, devoir « considérer comme nul et non avvenu tout traité ou accord qui serait conclu entre Tchoung-King et une puissance étrangère » ? Déjà, à la veille de la cérémonie du 30 mars, le Président Lin Sen, repoussant dédaigneusement les avances de la Conférence centrale politique de Nankin, avait flétri la conduite du Dr Wang et de ses amis dans un discours radiodiffusé au peuple chinois.

L'ennemi japonais se sert de traîtres pour poursuivre sous une nouvelle forme l'agression qu'il ne peut mener à bonne fin par la force militaire. L'agresseur est effectivement presque épuisé, alors que la Chine a progressivement organisé la résistance et est actuellement plus forte que jamais. Wang Ching Wei et les traîtres qui l'entourent usurpent le nom du Kouomintang pour masquer leurs mauvaises actions contre la nation chinoise. Wang Ching Wei a déjà été expulsé du parti et placé sous mandat d'arrêt. Placé à la tête de la nation chinoise par la volonté du peuple, je suis en plein accord avec le Maréchal Tchiang Kai Chek pour continuer à guider la nation dans la lutte pour la liberté et l'intégrité de la Chine.

A son tour, Tchiang Kai Chek et le Gouvernement dont il est le chef se sont exprimés dans le même sens.

Leur déclaration se compose de deux parties, dont la première condamne formellement le « Gouvernement national de la République chinoise », soumis aux ordres de Tokio. Elle ne voit en lui qu'

une organisation de fantoches, créée et contrôlée par les militaristes japonais comme un instrument pouvant leur servir à usurper les droits de souveraineté de la Chine, ainsi qu'à détruire son indépendance et son intégrité territoriale et administrative. Cet instrument sera également employé par les Japonais pour faire litière du droit international, rendre nul le traité des Neuf puissances, et éliminer tout le commerce et les autres intérêts des tierces puissances en Chine.

Cela dit, la déclaration rejette de la façon la plus formelle, dans sa seconde partie, toute tentative d'entente avec l'ennemi, sous quelque forme que ce soit, tant que ce même ennemi n'aura pas été chassé du territoire national.

Le Gouvernement chinois saisit cette occasion pour répéter avec plus de force encore les déclarations qu'il a déjà faites en maintes occasions, à savoir : que tout acte accompli par des organismes illégaux, comme celui qui vient d'être installé à Nankin, ou par tous autres corps composés de fantoches du Japon pouvant exister autre part en Chine, est *ipso facto* nul et non avvenu, et ne sera jamais reconnu par le Gouvernement chinois ni par la nation chinoise.

Le Gouvernement chinois est convaincu que toutes les nations ayant le respect d'elles-mêmes maintiendront le droit et la justice dans la conduite des relations internationales et n'accorderont jamais *de jure* ou *de facto* leur reconnaissance à l'organisme fantoche établi par le Japon en Chine. Toute manifestation d'une telle reconnaissance, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, constituera une violation du

droit international et des traités, et sera tenue pour un acte des plus inamicaux envers la nation chinoise. La partie qui agirait ainsi porterait l'entière responsabilité des conséquences qui pourraient en résulter. Quelles que soient les tentatives que le Japon puisse faire, le Gouvernement chinois et la nation chinoise sont plus déterminés que jamais à continuer la résistance jusqu'au moment où l'ennemi sera complètement repoussé en dehors du territoire national, et jusqu'à ce que le droit l'emporte sur la force.

Un peu plus tard, le Conseil politique du peuple, en clôturant ses travaux, a publié un manifeste à la nation chinoise, dans lequel il flétrit à son tour le nouveau régime instauré à Nankin et son chef.

La réaction du peuple chinois. — On aimerait savoir ce que pense la population chinoise elle-même ; mais c'est d'elle que l'opinion est le moins connue... si elle existe. Des missionnaires seuls pourraient nous en faire l'analyse, beaucoup mieux que les journalistes de Changhaï, de Nankin ou de Pékin. Bornons-nous à noter que les missions diplomatiques chinoises à l'étranger ont condamné l'action de Wang Ching Wei et de ses partisans et l'ont qualifiée de « trahison » ; mais le seul fait qu'elles se sont exprimées ainsi dans des télégrammes adressés au Gouvernement de Tchoung-King suffit pour réduire la valeur de leurs manifestations. La plupart des principaux chefs militaires et des Gouverneurs de province ont, de leur côté, refusé de reconnaître le Gouvernement de Nankin patronné par le Japon.

Attitude du Gouvernement japonais. — Est-il besoin de préciser que le Japon a réservé un excellent accueil au « Gouvernement national » ? Avant même le 30 mars, le commandant en chef des forces japonaises en Chine avait déclaré que les usines et mines chinoises, actuellement contrôlées par les Nippons en Chine occupée, seraient remises au nouveau Gouvernement chinois qui pourrait soit les rendre à leurs légitimes propriétaires, soit les faire exploiter si elles appartenaient à des ennemis du nouveau Gouvernement. Les forces japonaises en Chine ont (avait dit cet officier supérieur) contrôlé et protégé ces mines et usines pendant qu'elles établissaient un nouvel ordre en Chine et luttaient contre le régime de Tchiang Kai Chek ; maintenant que l'ordre et la paix sont rétablis dans les régions occupées, il incombe au nouveau Gouvernement de la Chine centrale de contrôler ces industries et de collaborer avec leurs propriétaires pour développer un nouvel ordre en Extrême-Orient avec le soutien japonais.

A son tour, le Gouvernement impérial du Japon a publié un manifeste dans lequel il annonce devoir « soutenir entièrement » le nouveau Gouvernement de Nankin, confirmant ainsi ses déclarations antérieures. Il a en même temps renouvelé l'exposé de la politique qu'il entendait suivre à l'égard de la Chine comme à l'égard des puissances étrangères.

Il n'est que naturel que le Japon et d'autres nations d'Extrême-Orient se montrent particulièrement intéressées par le développement des ressources de la Chine. Le Japon n'a pas l'intention d'exclure des tierces puissances de ce développement des ressources économiques de la Chine. Au contraire, il souhaite coopérer avec ces puissances et partager avec elles les bienfaits d'une amitié internationale. C'est pour cette raison que le Japon, malgré les conditions anormales qui ont résulté des opérations militaires, a accepté d'endurer de nombreux inconvénients afin de protéger les intérêts des tierces puissances en Chine.

Le Gouvernement impérial du Japon est persuadé que la nouvelle Chine a l'intention de poursuivre une politique similaire à celle du Japon. Cependant, aussi longtemps que les forces procommunistes et anti-japonaises n'auront pas pris conscience de leurs rêves illusoires, le Japon ne déposera pas les armes et ne relâchera en rien sa vigilance et sa détermination qui lui permettra de surmonter tous les obstacles qui pourront se dresser devant lui dans l'avenir.

Ajoutons que le Général Abé a été investi d'une mission officielle auprès du Gouvernement de Nankin et a reçu le rang de Ministre d'Etat. Il paraît devoir jouer un rôle de premier plan auprès du Dr Wang et de ses collaborateurs.

Attitude des Puissances étrangères. — Quant aux Puissances étrangères, elles ont pris à l'égard du Gouvernement du Dr Wang des attitudes diamétralement opposées. L'Italie, comme le Mandchoukouo, a aussitôt adopté la ligne de conduite la plus amicale ; par contre, l'Allemagne s'est montrée très réservée, sinon réticente, peut-être pour faire pression sur le Japon et l'inciter à témoigner plus de chaleur à son égard. Quant aux Etats-Unis, ils ont, dès le premier jour, annoncé tenir le Gouvernement de Tchoung-King comme le seul Gouvernement de la Chine. A ce propos, M. Cordell Hull a fait une déclaration — nous aurons occasion d'y revenir — dans laquelle il a dit :

A la lumière de ce qui s'est produit dans diverses parties de la Chine depuis 1931, la formation du nouveau régime de Nankin donne l'apparence d'un nouveau pas en avant dans le programme d'un pays cherchant à imposer sa volonté à un pays voisin et à empêcher une vaste étendue du monde d'avoir des relations économiques et politiques normales avec le reste du monde... Il y a douze ans, le Gouvernement américain a reconnu, comme le firent les autres Gouvernements, le Gouvernement national de la République chinoise. Le Gouvernement américain a d'amples raisons de croire que ce Gouvernement, qui a sa capitale à Tchoung-King, a possédé et possède encore l'allégeance et l'appui de la grande majorité du peuple chinois. Le Gouvernement américain continuera, naturellement, à reconnaître ce Gouvernement comme représentant le peuple chinois.

Entre Tokio et Nankin. — Cette attitude hostile n'a pas découragé le Japon. M. Arita, le ministre des Affaires Etrangères, l'a bien prouvé, quand, au Général Abé, nommé envoyé extraordinaire de l'Empire auprès du Gouvernement de Nankin, il a déclaré publiquement, dans un discours d'adieu, au début d'avril :

Il y a des tierces puissances qui non seulement ne comprennent pas l'action militaire du Japon en

Chine, mais qui se refusent à regarder en face les réalités. Certaines de ces nations ont décidé de ne pas reconnaître le nouveau Gouvernement de la Chine centrale. D'autres ont même décidé de s'efforcer d'empêcher les Japonais d'atteindre leurs objectifs en Chine et d'empêcher la construction d'un nouvel ordre en Extrême-Orient. Quelle que soit l'attitude que ces puissances observent, le Gouvernement impérial japonais est décidé à soutenir le nouveau régime chinois.

Tôt après, les troupes japonaises massées à Nankin et autour de Nankin étaient ramenées vers des points à l'Est de Wuhu, laissant au Dr Wang et à ses collaborateurs le soin de maintenir l'ordre et la paix, avec l'aide de la police, dans toute cette région. De son côté, conformément à ce que son chef avait annoncé le 30 mars, le Gouvernement de Nankin déclarait ne pas reconnaître les traités et accords déjà conclus — ou à conclure dans l'avenir — par le Gouvernement de Tchoung-King avec les puissances étrangères et chargeait le Yuan exécutif de porter cette décision à la connaissance de toutes les puissances intéressées.

En Chine du Nord. — Avant même la cérémonie du 30 mars, la Conférence politique centrale avait reconnu l'autonomie *de facto* de la Chine du Nord, fixé son étendue et déterminé le régime. Voici comment est organisée cette unité politique nouvelle, qui englobe les trois provinces du Hopei, du Chantoung et du Chansi.

Une Commission spéciale des affaires politiques pour la Chine du Nord disposera d'une armée « pour le maintien de la paix » et traitera, au nom du Gouvernement de Nankin, les questions « de politique étrangère d'un caractère local » ; elle décidera aussi des mesures à prendre contre le communisme et pour le maintien de l'ordre, adoptera les dispositions capables de développer les ressources économiques et de mettre en valeur les richesses nationales et réglera les questions relatives à l'offre d'investissement de capitaux dans la contrée. Elle nommera, enfin, des conseillers auprès des différents services techniques.

Aussitôt après l'installation du Gouvernement de Nankin, cette commission a inauguré ses travaux, en présence de M. Wang Keh Min, président du Gouvernement provisoire de Pékin, et des ministres, qui ont prêté serment.

La navigation sur la « rivière des Perles ». — Nous avons entretenu nos lecteurs de la question de la navigation sur le Tchou-Kiang sur le bas Yang-tsé (cf. le n° de janvier, p. 28). Sur la rivière des Perles, qui baigne Canton, la reprise de la navigation commerciale doit avoir lieu vers la fin d'avril ; les navires étrangers y pourront de nouveau transporter des marchandises, pourvu qu'elles ne servent pas à Tchiang Kai Chek, ni ne soient de nature à altérer la paix. Ces restrictions ne sont que temporaires ; la situation redevenue normale, elles seront progressivement levées.

JAPON

La mer du Japon « lac clos ». — L'intention prêtée aux alliés de pénétrer dans la mer du Japon et de s'y livrer à des opérations destinées à empêcher l'arrivée à Vladivostok de marchandises qui, par le Transsibérien, parvenaient ensuite jusqu'en Allemagne et contribuaient au ravitaillement de ce pays, a provoqué à Tokio une déclaration du porte-parole de la marine. Si la mer du Japon ne fait pas partie des eaux territoriales japonaises, le peuple nippon ne la considère pas moins comme un « lac clos » ; il serait vivement ému si la flotte britannique y engageait des opérations de contrôle ou de blocus.

Une bonne partie des côtes baignées par la Mer du Japon est, on le sait, plus ou moins japonaise ; cette dépendance du Grand Océan, bornée à l'Ouest par la Sibérie et la Corée, est en effet séparée, à l'Est, des eaux océaniques par la guirlande insulaire que forment Sakhaline et l'archipel nippon.

BIBLIOGRAPHIE

Les Empires Coloniaux, par M. PERNOT, A. SIEGFRIED, P. DE LA ROCCA, F. PIÉTRI, A. CHARTON, Sir A. ZIMMERN, Ch. LE NEVEU, H. COURSIER. Paris, Alcan, 1940, in-12 de 222 pages.

Chaque année, la Société des Anciens Elèves et Elèves de l'Ecole libre des Sciences politiques organise, depuis longtemps déjà, une série de conférences destinées à faire la lumière sur un problème choisi parmi les plus discutés ou les plus importants de l'heure présente. Questions politiques et questions économiques alternent dans ces séries, dont les exposés sont ensuite groupés dans des petits volumes excellents, où des auteurs particulièrement qualifiés ont résumé les conclusions que leur dictaient leurs propres expériences et leurs études... En 1939, c'est au problème colonial que se sont attaqués les conférenciers choisis par la Société organisatrice des conférences : M. A. Charton a parlé des anciennes colonies allemandes et des problèmes africains, Sir Alfred Zimmermann de la Puissance britannique dans le monde, M. Charles Le Neveu des vieilles et des jeunes Puissances coloniales, et M. Henri Coursier de l'Empire français. MM. Maurice Pernot, André Siegfried, Peretti de La Rocca et F. Piétri, à qui incombait la tâche de présider ces conférences, ont, en remerciant les orateurs, souligné l'intérêt de leurs exposés, auxquels ils ont ajouté leurs remarques personnelles sur un grave problème d'une mouvante actualité. Ces conférences et ces discours sont réunis dans le présent volume, qui enrichit d'une unité de grande valeur la précieuse — et imposante — série des volumes contenant les conférences organisées par la direction de la Société des Anciens Elèves et Elèves de la maison de la rue Saint-Guillaume.

Le Gérant : F. GRISARD.



Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne) France

100

Dans son colis

n'oubliez pas
de placer

**LE BON BILLET DE LA
LOTÉRIE
NATIONALE**

P.M.

A-73

le RIZ D'INDOCHINE
est le RIZ de l'Empire Français

RIZ
INDOCHINE

Bureau de Propagande : 20, rue La Boétie, Paris.

**Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)**

*Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de
toutes autres entreprises de travaux publics, minières, com-
merciales ou industrielles et toutes entreprises de transport
— sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —*

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

**Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de BEYROUTH**

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

**SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE
& DES ALLUMETTES**

Usines : BENTHUY (Nord-Annam) - HANOI (Tonkin)

Siège Administratif : 74, Rue Saint-Lazare - PARIS

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - OHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA** du **TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**
Siège: 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

**SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS
DE L'INDOCHINE**

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90 (5 lignes groupées)

Adr. Tél. Caoutchine Paris

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE**

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)**

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de
l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé
au cours des siècles, la terre élie du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE-HAUTE-ÉGYPTE-SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières,
s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes,
12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes
les Agences de voyages

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.

SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

●
Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

—
DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS FRANÇAIS
—

●
Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGKAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

—
COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Électricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Électricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA** du **TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**
Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 05-10

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)

L'Asie

Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

FÉVRIER 1939

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TELÉPH. : Litté 97-39

Le Numéro : 6 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

OPETTA
ZÉAU

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE-HAUTE-ÉGYPTE-SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élie du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers
PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haiphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. — **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — **SIAM :** Bangkok. — **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit

Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances

Toutes opérations sur titres

Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS - 9^e

Tél. : Opéra 62-50 — 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils

de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de

SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de

GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT

BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité

de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**

de la zone suburbaine de **HANOI**

du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**

Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : **21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)**

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLOMI - PHONTHIOU (Laos)**

RETRO
NEWS

L'Asie

Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

MARS 1939

AU SIEGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE-HAUTE-ÉGYPTE-SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÈRE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :

Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de HAIPHONG
et des distributions d'électricité de la ville de HANOI
de la zone suburbaine de HANOI
du DELTA du TONKIN
et du territoire de KOUANG-TCHEOU-WAN
Siège : 62-bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 05-10

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLOMI - PHONTHIQU (Laos)

XII

21

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 369

RETRO
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

AVRIL 1939

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

ODETTE
ZÉAU

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES - SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de
l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé
au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers
PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoi, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit

Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances

Toutes opérations sur titres

Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS - 9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGKAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils

de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de

SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de

GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT

BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité

de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**

de la zone suburbaine de **HANOI**

du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**

Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-!-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLONI - PHONTHIQU (Lnos)

XII
21

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 370

RETRO
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

MAI 1939

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de
**GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.**

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**

Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 05-10

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLOMI - PHONTHIOU (Laos)

XII
21

RETRO
NEWS

L'Asie

Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

JUIN 1939

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - GEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES - SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers
PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :
PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villiers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

●
Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

●
**DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS**

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGKAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA** du **TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**
Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)**

XII

21

RETR0
NEWS

L'Asie

Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

JUILLET-AOUT 1939

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 7 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

Cie G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de
l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé
au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières,
s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes,
12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes
les Agences de voyages

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - l'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoi, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

**Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts**

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

**DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS**

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

*pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements*

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de

SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de

GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT

BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité

de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**

de la zone suburbaine de **HANOI**

du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**

Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)**

**L'Asie
Française**

**BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE**

Indochine - Levant - Extrême-Orient

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1939

**AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39**

Le Numéro : 7 francs

LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

ODETTE
ZÉNU

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES sur

La Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte, la Syrie, la Palestine, l'Arabie, les Indes, les États Malais, l'Indochine, la Chine, le Japon, la Côte Orientale d'Afrique, Madagascar, la Réunion, Maurice, l'Australie, les Antilles, l'Amérique Centrale, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, — les Établissements français de l'Océanie —

Pour tous renseignements, s'adresser à :

L'AGENCE DE DUNKERQUE

(7 bis, place d'Armes) pour les lignes commerciales d'Indochine et d'Extrême-Orient

L'AGENCE GÉNÉRALE DE MARSEILLE

(3, place Sadi-Carnot)
pour toutes les autres lignes

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un "Circuit Transat" en Afrique du Nord.

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs

(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoi, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

**DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS**

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

*pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements*

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de

SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de

GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT

BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité

de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**

de la zone suburbaine de **HANOI**

du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**

Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 05-10

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLQNI - PHONTHIOU (Laos)

XII
24

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 374

RETRO
NEWS

L'Asie Française



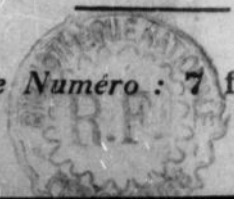
BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1939

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 7 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme



LA

QUINACRINE

Atébrine (*Noms déposés*)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**



LA

PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE



ODETTE
ZEAU

Aucune toxicité ni accoutumance

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES sur

La Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte, la Syrie, la Palestine, l'Arabie, les Indes, les Etats Malais, l'Indochine, la Chine, le Japon, la Côte Orientale d'Afrique, Madagascar, la Réunion, Maurice, l'Australie, les Antilles, l'Amérique Centrale, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, — les Établissements français de l'Océanie —

Pour tous renseignements, s'adresser à :

L'AGENCE DE DUNKERQUE

(7 bis, place d'Armes) pour les lignes commerciales d'Indochine et d'Extrême-Orient

L'AGENCE GÉNÉRALE DE MARSEILLE

(3, place Sadi-Carnot)
pour toutes les autres lignes

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord.

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haiphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPOTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de

SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de

GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT

BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité

de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**

de la zone suburbaine de **HANOI**

du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**

Siège: 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)**

X¹¹
2-1

QUARANTIÈME ANNÉE

N° 375

RETRO
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

JANVIER 1940

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21 — PARIS
TÉLÉPH. : Littre 97-39

Le Numéro : 7 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nomus déposés)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES sur

La Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte, la Syrie, la Palestine, l'Arabie, les Indes, les États Malais, l'Indochine, la Chine, le Japon, la Côte Orientale d'Afrique, Madagascar, la Réunion, Maurice, l'Australie, les Antilles, l'Amérique Centrale, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, — les Établissements français de l'Océanie —

Pour tous renseignements, s'adresser à :

L'AGENCE DE DUNKERQUE

(7 bis, place d'Armes) pour les lignes commerciales d'Indochine et d'Extrême-Orient

L'AGENCE GÉNÉRALE DE MARSEILLE

(3, place Sadi-Carnot)
pour toutes les autres lignes

Cie Cie TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un "Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Maiesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eau et d'électricité de

SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH

concessionnaire des services d'électricité de

GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT

BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eau et d'électricité

de la ville de **HAIPHONG**

et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**

de la zone suburbaine de **HANOI**

du **DELTA** du **TONKIN**

et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**

Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90 (5 lignes groupées)

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)

L'Asie
Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

FÉVRIER 1940

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 7 francs

LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU

(TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE DE SYRIE = ET DU LIBAN =

Société Anonyme au Capital de 38.250.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS-8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52-297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib,
Kamechlié, Lattaquieh, Soueida,
Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Baalbeck, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

●
Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

—
DÉPOTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS FRANÇAIS

●
Concessionnaires exclusifs pour la France de
L'ANTHRACITE DE HONGAY
(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

—
COMBUSTIBLE IDÉAL
pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{te} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - OHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA du TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**
Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90 (5 lignes groupées)

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLOMI - PHONTHIOU (Laos)**

Le Gérant : **F. GRIJARD.**

RETRO
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

MARS 1940

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 7 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (*Noms déposés*)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Echéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

Mettons en valeur nos Colonies...

L'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU

(TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des

CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE DE SYRIE = ET DU LIBAN =

Société Anonyme au Capital de 38.250.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS-8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52-297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib,
Kamechlié, Lattaquieh, Soueida,
Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Baalbeck, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGKAI

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eau et d'électricité de
SAIGON - OHOLON - Pnom-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eau et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA** du **TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TOHEOU-WAN**
Siège: 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 23, Rue Nitot, PARIS-16^e

Tél. : Kléber 62-90 (5 lignes groupées)

Adr. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 12.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : **ANJOU 05-10**

Siège d'Exploitation : Mine **BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)**

RETRO
NEWS

L'Asie Française


BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

AVRIL 1940

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 7 Francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Noms déposés)

TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.375.000 FRANCS

12, Rue Roquépine — PARIS-8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46 — R. C. Seine 52-297

AGENCES :

EN SYRIE. — Damas, Alep, Deir - ez - Zor,
Deraa, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié,
Lattaquieh, Soueida, Tartous.

AU LIBAN. — Beyrouth, Baalbeck, Saïda,
Tripoli, Tyr, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, Rue Saint-Ferréol

Bureau représentatif

Centre de Documentation et de Renseignements
pour faciliter les échanges commerciaux
entre la France, la Syrie, le Liban
(12, Rue Roquépine — Paris-8^e)

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU (TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

TÉL. : Opéra 62-50 - 15 lignes

**DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS**

Concessionnaires exclusifs pour la France de
L'ANTHRACITE DE HONGKAY
(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL
pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES sur

La Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte, la Syrie, la Palestine, l'Arabie, les Indes, les États Malais, l'Indochine, la Chine, le Japon, la Côte Orientale d'Afrique, Madagascar, la Réunion, Maurice, l'Australie, les Antilles, l'Amérique Centrale, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, — les Établissements français de l'Océanie —

Pour tous renseignements, s'adresser à :

L'AGENCE DE DUNKERQUE
(7 bis, place d'Armes) pour les lignes
commerciales d'Indochine et d'Extrême-Orient
L'AGENCE GÉNÉRALE DE MARSEILLE
(3, place Sadi-Carnot)
pour toutes les autres lignes

**RETRO
NEWS**